P

S

CORRESPONDANCES

PARLEMENTAIRES

DE

L'ECHO DE LEVIS

Session du Parlement Fédéral

1875

BUREAU DE L'ECHO DE LÉVIS.

Mai, 1875.

*La grande bataille électorale qui se livrera dans quelques jours emprunte aux événements des dernières semaines une importance toute particulière. Nous avons cru utile de réunir les correspondances parlementaires publiées dans l'*ECHO DE LÉVIS *pendant la session du parlement fédéral récemment terminée. Nous espérons que ces quelques pages contribueront encore à faire connaître sous son vrai jour le règne déplorable des libéraux.*

LA RÉDACTION.

M

est
de
de
l'ac
ser
qu'
été
ceu
l'ét
dev
qui
gra
acc
doit
exa
des
doit
parf

l'ouv
ait e

Correspondances Parlementaires.

SESSION FEDERALE

DE

1875.

Ottawa, 6 février 1875.

M. le Rédacteur,

La deuxième session du troisième parlement de la Puissance est enfin commencée. Elle nous promet des émotions. Des questions de la plus haute importance occuperont l'attention des représentants de la nation. Il y aura, j'en suis certain, d'intéressants débats, et l'administration du gouvernement rouge-grit de M. MacKenzie sera soumise, sans aucun doute, à une sévère critique. Vous savez qu'elle est attaquable sur plusieurs points et qu'elle n'a pas toujours été dictée par les sentiments patriotiques qui devraient animer ceux qui se chargent de la direction des affaires publiques Nous l'étudierons avec toute la sincérité, toute la franchise que nous devons et à ceux que nous sommes appelés à juger et à vos lecteurs qui s'intéressent vivement à ce qui se fait ici. La presse est le grand livre où le peuple puise ses connaissances politiques. Elle accomplit donc une œuvre importante, une mission sacrée. Si elle doit aux gouvernants une juste appréciation de leur conduite, un examen impartial de leurs actions, elle doit aussi aux gouvernés des informations complètes sur le gouvernement du pays. Elle leur doit le langage de la vérité, de l'indépendance, de l'affranchissement parfait du moindre servilisme au pouvoir.

Les ministres ont condamné Lord Dufferin à lire, le jour de l'ouverture des Chambres, le plus insignifiant discours du Trône que ait encore été prononcé en Canada. Il peint d'un trait ses auteurs

et prouve que nous vivons sous le règne de médiocrités. On y a mentionné quelques détails peu importants, mais on a conservé un silence complet sur les grandes questions qui occupent la Puissance et surtout la province de Québec, au triple point de vue des intérêts nationaux, religieux et matériels. Le télégraphe vous l'a sans doute déjà communiqué et vous l'avez, j'en suis positif, jugé aussi sévèrement que moi. Je dirai, comme M. Masson l'année dernière, il brille plus par ce qu'il ne contient pas que parce qu'il dit. Cependant il n'a désappointé personne, parce que l'on n'attendait rien de plus de ce que certains journaux appellent, par dérision je suppose, le gouvernement libéral.

Le discours ne dit rien de la grande affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, mentionne à peine incidemment la question non moins importante de Manitoba et ne fait nullement allusion au fameux traité de réciprocité du trop célèbre Georges Brown.

L'adresse n'a donné lieu à aucun débat. Depuis quelques années, en Angleterre et ici, on a établi la pratique de laisser passer l'adresse sans prolonger la discussion pour ne point faire perdre à la chambre un temps précieux.

Je vous dois quelques remarques à-propos d'un petit fait relatif à l'adresse. Vous savez qu'elle a été proposée par votre député. M. Fréchette a fait son petit discours. On m'assure que M. MacKenzie a consenti en tremblant à lui confier cette tâche. M. Fournier entretenait aussi de sérieuses inquiétudes. Les deux chefs craignaient une de ces sorties qui ont rendu M. Fréchette notoire. Aussi ils ont pris toutes les précautions possibles. On a fait mander M. Fréchette à Ottawa quelques jours avant l'ouverture des Chambres. M. MacKenzie lui a fait la leçon et lui a dit: "Mon Louis, il faut bien te donner l'occasion de faire un *speech*, mais il est important que tu sois sur tes gardes. Je sais que tu es fougueux, que tu es facile à lancer. Dans la Chambre, tu ne peux gesticuler, crier, donner des coups de poings dans l'espace comme tu te le permets sur les hustings et dans les restaurants. Tu ferais rire tes auditeurs, à tes dépens bien entendu, et tu serais un homme à jamais coulé. Sois certain que tu ne te relèverais point d'un esclandre comme celui de la Salle de Musique de Québec en 1872. Ici, il faut du calme, de la modération, du bon sens. Es-tu suscep-

tible de ces trois qualités pour un quart d'heure seulement? Si tu me le promets, je te risque, mais encore une fois, fais attention."

M. Fréchette a débuté et fait fiasco. Il s'est torturé pour se soustraire à ses instincts belliqueux. Il a menacé plusieurs fois de leur donner libre cours, mais MM. MacKenzie et Fournier implorant de l'œil et de l'attitude, il se radoucissait et continuait à faire l'éloge de ses maîtres.

M. Fréchette a commencé par proclamer qu'il a la plus entière confiance dans le gouvernement rouge. Il le trouve tout-à-fait sans tache et le servira aussi fidèlement que par le passé. Ces paroles ne m'ont point surpris, car nous savons déjà que M. MacKenzie le compte au nombre de ses enfants les plus soumis et lui fera voter ce qu'il voudra.

Pourriez-vous croire, M. le Rédacteur, que M Fréchette, le farouche républicain que vous connaissez, ait dit qu'il désirait voir une grande nation vivre sous le même drapeau en Canada? Vous êtes étonné, sans doute, et j'avoue qu'il y a matière à une surprise. Cependant, c'est bien vrai. Comment ce prodigieux revirement s'est-il donc opéré? Vous avez entendu votre député se prononcer bien des fois en faveur de l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Il a écrit et chanté partout que la confédération était une œuvre diabolique et il la poursuivait de ses sarcasmes. Il a jeté l'injure au drapeau anglais et il ne pouvait trouver de paroles assez sévères à l'adresse de la mère-patrie.

Mais depuis qu'il siége à la Chambre des Communes, sous l'aile protectrice des MacKenzie, des Fournier et autres, voyez comme tout est changé. Le pauvre homme ne parle plus d'annexion, il ne maudit plus l'union des provinces et il exprime en pleine chambre son désir de voir le drapeau britannique abriter en Amérique une grande nation.

Pourtant, je me rappelle avoir entendu le même homme jurer la main sur le cœur que tous les millions du pays ne lui feraient point modifier ses opinions d'un iota. Ce que la fortune publique ne pouvait point faire, le sourire et les libéralités de M. MacKenzie l'ont accompli comme par enchantement. M. Fréchette tait aujourd'hui les opinions de toute sa vie et adore ce qu'il a brulé.

Je ne suppose point qu'il soit revenu de ses erreurs. Mais

comme ses chefs de la province de Québec, il suit les instructions de M. MacKenzie et nous avons la douleur de voir tous ces rouges aux pieds des grits se faisant volontiers leurs plus serviles instruments.

Sir John A. MacDonald a fait de judicieuses remarques sur l'insuffisance du discours du Trône et l'adresse a été adoptée.

Tous les vrais amis du Canada doivent être heureux de voir encore l'illustre chef du parti conservateur occuper son siége à la Chambre des Communes. Il est toujours redoutable parcequ'il domine tous ses adversaires de la hauteur de son génie, de son expérience et de son prestige. Lorsque vous entrez dans l'enceinte parlementaire, vos regards se portent de suite vers ce vaillant soldat des grandes luttes, ce terrible jouteur qui survit à trente années de combats continuels, cet homme d'état dévoué qui a donné à son pays son cœur, ses talents et sa vie entière. L'opposition a vu ses rangs se grossir depuis l'année dernière et dirigée par cet habile tacticien qui a déjoué tant de manœuvres apparemment savantes, elle peut rendre d'importants services en protégeant le peuple contre l'inhabilité de ceux qui dirigent aujourd'hui les affaires de l'état.

Vos amis commencent courageusement la lutte et nous devons des félicitations et de la reconnaissance à MM. Mousseau et Masson. Le premier présente de nouveau une motion en faveur de l'amnistie et le second demande la production de la commission du gouverneur-général et des instructions royales qui l'accompagnent.

Ce sont donc les conservateurs qui prennent encore l'initiative sur cette grande question. J'espère que vos lecteurs se rappelleront ce fait.

Ottawa, 8 février 1875.

M. le Rédacteur,

Depuis plusieurs années vous luttez avec courage, talent et zèle contre le rougisme. Vous faites sans merci et avec raison la guerre aux idées radicales qu'il préconise. Il vous a été donné de bien apprendre à connaître ces charlatans qui, devant le peuple, s'affublent du nom de libéraux, de nationaux et que sais-je encore? Longtemps vous avez défendu le régime conservateur, si fertile en heureux résultats, contre leurs attaques, leurs mensonges, leurs calomnies et leur audace. Ils étaient alors dans l'opposition et travaillaient depuis plus de vingt ans à saisir le pouvoir. Ce qu'ils ont écrit dans la presse et crié sur les hustings, dans les grandes villes et les plus petits villages de la Puissance et de notre province, vous est resté gravé dans la mémoire. Et lorsque la manipulation des consciences, la trahison dégradante, l'achat des votes de députés de la nation, les moyens les plus honteux, les conduisaient au but de leur ambition et faisaient tomber dans leurs mains souillées par la corruption la plus effrontée le gouvernement du pays, vous commenciez de suite à les suivre pas à pas et dénonciez patriotiquement leur conduite.

Eh bien, M. le Rédacteur, vous qui savez ce que les rouges ont prêché lorsqu'ils étaient dans l'opposition et ce qu'ils ont fait depuis qu'ils sont au pouvoir, croiriez-vous qu'un homme doué d'une parcelle de bon sens, du moindre respect pour la vérité, du plus léger dévouement à ses concitoyens et à son pays, puisse dire publiquement que le gouvernement de M. MacKenzie a déjà accompli toutes les promesses que ses membres et ses partisans ont fait autrefois au peuple? Sans doute vous me répondez de suite, c'est parfaitement impossible et celui qui oserait se permettre une semblable affirmation ferait injure à la vérité.

Cependant, votre député, M. Fréchette, a eu cette audace, ce triste courage. Appelé à prodiguer les compliments à ses chefs, il leur a jeté cette platitude : *Vous avez bien mérité du pays, parceque dans un an vous avez rempli toutes vos promesses...* Je n'en pouvais croire mes oreilles. Ces paroles ne peuvent être, me disais-je un instant, qu'une ironie sanglante, un sarcasme foudroyant Mais je

me remis de ma surprise, et je constatai qu'elles tombaient de la bouche d'un serviteur ministériel, d'un de ceux qui ont trahi tous leurs engagements.

Mais, me suis-je demandé, comment un homme peut-il si facilement descendre à une semblable aberration ? Ignore-t-il ce qui s'est passé depuis l'année dernière ? C'est impossible. Il veut donc tromper ses électeurs : c'est évident.

Les libéraux avaient promis de diminuer les dépenses du gouvernement et de réduire les taxes.

Ils ont augmenté les unes et les autres.

Ils avaient condamné l'exercice du patronage.

Ils ont profité de leur position pour caser parents, amis, serviteurs.

Ils avaient condamné le chemin du Pacifique.

Ils le construisent, mais pour le plus grand avantage de la province d'Ontario.

Ils avaient promis l'amnistie pour Riel et ses compagnons.

Ils enferment Lépine en prison pour deux années et le réduisent au rang d'un esclave en le privant de ses droits politiques pour la vie.

Je pourrais ajouter encore plusieurs de ces contrastes, mais je m'arrête. Vos lecteurs penseront comme moi, que M. Fréchette n'a pas dit tout-à-fait la vérité.

Le Sénat est actuellement très recherché par les rouges. Ils voudraient tous s'y réfugier. Cet empressement est significatif. Ces braves gens commencent à s'apercevoir qu'il ne fera pas bon dans quelques années de se présenter de nouveau devant les électeurs. Ils se hâtent de se mettre en lieu sûr, à l'abri de la vengeance populaire.

Pourtant, les libéraux ont bien tonné contre le Sénat. Ils ont bien répété que cette grande institution devait être complétement réformée, qu'il était inique de maintenir la nomination des sénateurs à vie par la couronne. Ils les appelaient les vieillards malfaisants, etc., etc.

Les rouges ont considérablement modifié leur opinion sur ce point comme sur bien d'autres. Ils trouvent que le Sénat est un havre de refuge important pour leurs débris politiques, pour ces libéraux en péril qui entendent l'orage gronder dans le lointain et s'avancer menaçante pour les précipiter dans l'abîme. Monsieur le docteur Paquet, de Berthier, a jugé à propos de fuir la tempête pendant qu'il en est encore temps et a rappelé aux ministres qu'il avait droit au repos après les services qu'il leur a rendus. On a écouté sa prière et il est allé s'asseoir mollement au Sénat. Vous savez que le docteur Pâquet était un de ces rusés que les chefs rouges mettaient aux trousses des députés chancelants pour livrer l'assaut à leur conscience ébranlée et compléter un facile triomphe.

Je n'ai que le temps de vous dire un mot de la séance d'hier. La motion de M. Masson pour la production de la commission du gouverneur-général et des instructions royales a été adoptée. Le député de Terrebonne a aussi proposé une adresse à Son Excellence pour que l'ordre en conseil, la correspondance et tous les papiers relatifs à la commutation de la peine de M. A. Lépine soient soumis à la Chambre. Il a accompagné sa motion d'un discours solide qui a fait impression.

Je vous adresserai tous les documents qui seront produits à-propos de cette grave question de Manitoba et je tiendrai vos lecteurs au courant de la discussion qui aura lieu ici.

M. Mackenzie a soumis des résolutions déclarant que le gouvernement est prêt à demander l'amnistie aux autorités impériales pourvu que Riel, Lépine et O'Donoghue soient expulsés de la Puissance pendant une période de cinq années.

Je m'abstiendrai aujourd'hui de tout commentaire. Qu'il me suffise de dire que si c'est là le plan définitivement arrêté entre les grits et les représentants de la province de Québec, ces derniers ont accepté lâchement un compromis déshonorant et forfait à l'honneur.

Ottawa, 10 février 1875.

M. le Rédacteur,

La grande question de l'amnistie absorbe pour le momen l'attention de presque tous les députés. Elle est le sujet de bien des conversations et on attend avec anxiété le mémorable débat qui commencera jeudi.

Les membres de l'opposition de notre province feront leur devoir. Ils sont unanimes à condamner le honteux compromis que propose le gouvernement. Ils veulent l'amnistie pleine et entière et continueront la lutte qu'ils soutiennent si courageusement. Si la phalange conservatrice est aujourd'hui moins nombreuse, elle n'est pas moins compacte, moins patriotique, moins dévouée qu'autrefois. Pendant plus de vingt ans, elle a protégé nos droits, nos institutions, contre le fanatisme de nos ennemis du Haut-Canada et contre le radicalisme du parti rouge. Ses travaux nous avaient conquis une position influente dans les conseils de la nation. Maintenant qu'elle ne partage plus le fardeau de l'administration des affaires fédérales de la Puissance, il est facile d'apprécier l'immense reculade que nous avons faite depuis guère plus d'un an. Cependant elle nous rend encore de grands services et si les causes nationales qui sont actuellement sacrifiées reçoivent tôt ou tard la seule solution que demande et exige l'opinion publique de la province de Québec, nous la devrons sans doute à ses persévérants efforts et à son généreux patriotisme.

Les partisans du ministère sont dans une mortelle inquiétude. Les grits se rappellent qu'il n'y a pas longtemps encore ils demandaient jusque dans le plus petit recoin de la province d'Ontario la tête de Riel et de Lépine. Ils se souviennent que leurs chefs, MM. Blake et Mackenzie, ont fait voter cinq mille piastres par la législature locale pour l'arrestation de celui que l'on propose aujourd'hui de bannir de la confédération. Ils se demandent avec effroi comment ils se justifieront vis-à-vis ceux dont ils ont exploité les préjugés et les passions, s'ils votent ce que leur propose M. MacKenzie.

D'un autre côté, souvent on voit ici et là dans les coulisses des groupes de nos rouges se communiquant leurs appréhensions

et leurs craintes. La grande majorité d'entre eux est déjà décidée à consommer l'iniquité, à compléter la trahison, mais ils ne se dissimulent point quels pourront en être les résultats. Un jour il leur faudra rendre compte de leur conduite aux électeurs, leurs juges souverains. Ils entrevoient le châtiment qui les attend parce qu'ils savent dans leur for intérieur qu'ils l'auront bien mérité. Je vous assure que plusieurs parmi eux souhaiteraient bien n'être jamais entrés dans cette galère.

Je ne veux point anticiper sur la discussion qui aura lieu demain et peut-être les jours suivants. Je n'ajouterai que les remarques suivantes que me suggèrent entr'autres les résolutions de M MacKenzie.

Depuis plus d'un an,les feuilles ministérielles ont journellement promis l'amnistie. Au lieu de cette grande œuvre de pardon d'oubli, de justice, qu'est-ce que l'on nous offre? Le bannissement, l'exil, la honte, le déshonneur.

On demandait pour des compatriotes persécutés et innocents, la permission de vivre en paix dans leur pays, la protection de nos libres institutions, le droit de reprendre leur place au sein de la grande famille canadienne. On le demandait au nom de plus d'un million de canadiens-français, au nom des descendants des premiers fondateurs du pays, au nom de ceux qui ont conservé le Canada à l'Angleterre par leur courage, leur bravoure et leur sang! Quelle réponse fait-on à notre légitime réclamation? On chasse nos compatriotes du territoire de la Puissance. On leur imprime au front le stigmate des coupables. On les éloigne de leurs familles, de leur patrie, de tout ce qui leur est cher.

Et ce sont trois des nôtres, MM. Letellier, Fournier et Geoffrion, qui se permettent l'outrage de nous jeter à la figure cette sanglante injure..... Il est malheureusement trop vrai que dans la vie d'une nation il y a souvent des jours de deuil.

M. Lépine avait été condamné à mort. Une commutation tardive de la peine lui avait été accordée. Les ministres français n'avaient pas eu le courage de la conseiller au Gouverneur-Général. L'ami de Riel devait être emprisonné pendant deux ans.

Que fait le gouvernement? Que font MM. Fournier, Letellier et Geoffrion ? Ils augmentent la peine de Lépine. Au lieu de deux années d'emprisonnement, ils proposent cinq années d'exil, de bannissement. Après avoir eu la lâcheté de refuser d'accepter la responsabilité de la commutation, ils recommandent maintenant une augmentation de la peine. C'est réellement horrible,

Vous vous êtes peut-être demandé comme moi, M. le Rédacteur, pourquoi le gouvernement s'est-il arrêté à cinq années de bannissement? Pourquoi pas deux, trois ou quatre ans ? Ce chiffre cinq ne cache-t-il pas un secret, une double tyrannie ? Ne doit-il pas, dans la pensée des ministres, avoir des effets qui lui survivront lorsqu'il aura complété son œuvre ? Je le crois, j'en suis convaincu. On veut tenir Riel en dehors de la Chambre des Communes au moins pour une période de neuf années. Les cinq ans d'exil ne finiront point avant 1880, et les élections fédérales auront lieu en 1879, si le parlement n'est pas plus tôt dissout. Ainsi Riel ne pourra point être élu aux prochaines élections et messieurs les grits et les rouges seront à peu près certains qu'il ne viendra point les troubler avant 1884.

Il me parait évident que M. MacKenzie a soigneusement fait ce calcul.

Le premier-ministre a donné, hier, quelques explications peu satisfaisantes sur les changements qui ont eu lieu dans le gouvernement depuis l'avénement des libéraux. Il a répeté que M. Dorion a eu jusqu'au dernier moment les plus graves objections à accepter la position de juge-en-chef. Il faisait mine d'être offusqué de la proposition et se laissait prier. Enfin, ses amis le sollicitèrent avec tant d'ardeur qu'il ne pût résister à leurs tendres et généreuses supplications et finit par consentir. M. MacKenzie se mit aussi de la partie et voulut assurer à son collègue une brillante retraite pour ses vieux jours. Ces bons libéraux sont pleins de vives sympathies les uns pour les autres et se chargent réciproquement du soin de leurs intérêts personnels. Cela leur fournit le moyen de paraître désintéressés.

Malgré l'assertion de M. MacKenzie, il est bien certain que Sir John A. MacDonald disait la vérité lorsqu'il prétendait, l'année

dernière, que M. Dorion avait sa commission de juge dans son gousset et n'attendait que la fin de la session pour la faire publier.

M. Ross, ancien ministre de la milice, avait osé écrire à des employés publics pour les obliger à voter pour les candidats ministériels dans la Nouvelle-Ecosse. La malheureuse lettre était bien tombée entre les mains de Sir John. Il en demanda compte à l'auteur et M. Ross resta dans la confusion. De plus il était à peu près propre à rien dans le ministère. Son sort était scellé M. MacKenzie se décida à l'éconduire, le mit poliment à la porte et le remplaça par M. Vail.

La résignation de M. Blacke a un caractère plus grave. Il est resté dans le gouvernement juste le temps de lui permettre de faire les élections de l'année dernière. Quelques semaines après, il prenait congé de ses collègues. Ce court passage à l'administration des affaires du pays avait donc pour but de donner du prestige au ministère nouveau par la présence de l'homme le plus distingué du parti grit, afin d'aider au succès électoral. En se prêtant à cette misérable ruse, M. Blake ne s'est point donné de titre à la confiance des gens qui détestent la fourberie. Il avait autrefois condamné fortement la nomination de ministres sans portefeuilles, parce que c'était, disait-il, un moyen efficace pour l'exécutif d'exercer une pression indue sur les représentants du peuple en augmentant considérablement le personnel du cabinet. Cependant contre sa propre opinion, exprimée publiquement plusieurs fois, il a consenti à être ministre sans portefeuille dans le gouvernement de M. MacKenzie et cela seulement pour exercer sur la population cette influence qu'il blâmait si vertement.

Sir John ne s'est point déclaré satisfait des explications du premier-ministre et provoquera probablement un débat sur ce sujet.

M. Anglin donne des dîners et s'amuse gaiement. Ses coréligionnaires du comté qu'il représente et de sa province sont soumis à une odieuse persécution. Des troubles déplorables ont eu lieu. Plusieurs vies ont été perdues dans le conflit. Des prisonniers attendent leur procès. Le Nouveau-Brunswick est actuellement dans une période de crise. Il faudrait apporter un remède

à ces maux. Cependant nos ministres français et M. Anglin, l'antique champion des catholiques,—*lorsqu'il n'était pas orateur*— s'en occupent comme de l'an quarante. Ce dernier ne pense qu'à jouir des délices de sa position et reste indifférent aux cris douloureux des siens.

Il a bien changé d'allures depuis deux ans.

Ottawa, 12 février 1875.

M. le Rédacteur,

Je vous écris ces quelques lignes en proie à la plus pénible impression. C'est avec douleur et avec honte que je vous communique le lamentable résultat du vote sur la question de l'amnistie. Je l'avais prévu, il est vrai. Je vous avais déjà dit ce qu'il serait. Mais enfin, la moindre illusion est un soulagement dans les temps d'épreuve et, malgré tout, je voulais encore entretenir aussi longtemps que possible un dernier rayon d'espoir. Le moment fatal arriva et à l'instant je fus placé en face de la terrible réalité. C'en est fait, Riel et Lépine, que vous avez si vaillamment défendu en compagnie de toute la presse conservatrice, sont exilés, sont bannis de leurs pays. Ils sont flétris, reconnus comme criminels, punis en conséquence. Et qui leur met au front le fer rouge de la dégradation ? Des compatriotes, des frères, des amis, les Fournier, les Letellier, les Geoffrion, les Fréchette, les de St. Georges et autres.

Je me trompe : les traîtres ne dégradent point ceux qu'ils trahissent mais se déshonorent eux-mêmes. L'histoire respecte et honore ceux qui sont victimes de la trahison, mais livre à l'exécration des siècles ceux qui la commettent. Riel et Lépine seront éloignés de leur patrie, mangeront le pain de l'exil. Cependant ils conserveront l'estime et l'attachement de leurs compatriotes, tandisque les misérables qui ont voté leur bannissement, seront partout un objet de mépris.

Le débat a été moins long que je le supposais. Rouges et grits avaient hâte d'en finir avec cette question délicate et se sont entendus pour ne point faire languir la discussion.

Les résolutions de M. MacKenzie sont le résumé de son

discours. Il ressort de ce discours et des résolutions que M. MacKenzie et le gouvernement reconnaissent unanimement Riel et Lépine coupables de meurtre. Le premier-ministre a répeté plusieurs fois qu'ils avaient commis un crime atroce.

Le gouvernement, et les ministres français tout aussi bien que leurs collègues, est donc convaincu de la culpabilité des deux chefs des métis. Il voudrait donc pouvoir les punir comme tels et suivant toute la rigueur de la loi. Mais un obstacle s'oppose à son dessein. Il est d'opinion que l'ancien gouvernement a promis l'amnistie aux accusés. Il se suppose lié par cette promesse.

Je vous prie de remarquer, M. le Rédacteur, que pour établir qu'il y a eu engagement en faveur de l'amnistie, M. Mackenzie ne puise que dans cette partie de l'enquête du comité de la dernière session qui rapporte certains actes des anciens ministres, mais oublie soigneusement de mentionner les promesses faites par ses deux collègues, MM. Dorion et Letellier.

Ainsi le gouvernement déclare que Riel et Lépine sont coupables, qu'ils devraient être punis, mais que la promesse seule d'une amnistie arrête le bras vengeur de la justice.

Alors, le dilemme suivant est posé : ou l'amnistie a été promise ou elle ne l'a pas été. Si elle a été promise, elle doit être accordée pleine et entière. Si elle ne l'a pas été, la loi doit avoir son cours. C'est la seule conclusion logique des prémisses posées par le gouvernement.

Je n'approuve point un tel raisonnement parcequ'il est manifestement absurde de prétendre qu'une amnistie ne doit être accordée que si elle a été promise. Je comprends, moi, que l'amnistie est une des plus sublimes prérogatives de la couronne. C'est un acte de miséricorde, de pardon, de paix, d'oubli.

Elle doit avoir pour but la protection des grands intérêts du pays, la tranquillité publique, la réconciliation de tous les citoyens à l'obéissance et au respect de l'autorité, l'oubli du passé pour assurer l'avenir. Elle doit avoir pour résultat la liberté pleine et entière de ceux auxquels elle s'étend et la jouissance de tous leurs droits.

C'est le point de vue élevé qui a servi de base à la motion de M. Mousseau. C'est celui qu'aurait du adopter le gouvernement.

Il ne l'a pas voulu, il n'en a pas eu le courage. Il a préféré s'appuyer sur des prétextes. Aussi, au lieu de mériter la reconnaissance du pays, il a encouru le mépris de tout le monde.

Après avoir donné des preuves qu'il croit suffisantes pour établir la promesse de l'amnistie, le gouvernement en arrive à l'absurde conclusion qu'elle ne doit être que partielle. C'est-à-dire que l'on propose l'amnistie pour ceux qui n'en ont pas besoin, que personne n'a jamais pensé à inquiéter, et le châtiment pour ceux précisément que toute la population française voulait voir protégés par l'égide de la prérogative royale.

Ainsi dans son discours, M. MacKenzie a maintenu que Riel et Lépine étaient coupables, que quant à lui il aurait souhaité de tout son cœur que la loi pût les atteindre, mais que l'amnistie devait être accordée parcequ'elle avait été promise. Et il conclut non par une proposition d'amnistie, mais par recommander le bannissement, l'exil, la punition, la vengeance de la justice.

Est-ce suffisamment absurde et illogique ?

Les résolutions du gouvernement prouvent aussi que Riel et Lépine doivent la vie au gouvernement conservateur de Sir. John A. MacDonald, parceque M. MacKenzie se contente d'exiger le bannissement en considération des promesses qu'il prétend avoir été faites par ses prédécesseurs. S'il n'avait point ce prétexte, il continuerait donc à poursuivre les deux chefs métis.

Pourquoi une amnistie pleine et entière n'est-elle point demandée ? A cette question, il n'y a qu'une réponse possible. Grits et rouges n'ont eu que le pouvoir et les portefeuilles en vue. La cause sublime du droit, de la justice, a été la moindre de leur occupation. Ils ont simplement cherché un moyen, une issue pour sortir de la difficulté sans compromettre leur position, sans s'exposer à perdre leurs salaires et les places de juges et autres situations qu'ils se réservent. Ils se sont moqués effrontément, audacieusement de l'intérêt public, des vœux, des prières, des solli-

citations des canadiens-français, des milliers de requêtes signées dans toute la province de Québec, et particulièrement de celle de nos seigneurs les évêques. Leurs petites personnes, leurs petits intérêts, leur misérable ambition, voilà tout ce qui préoccupe nos représentants dans le ministère fédéral. Aussi au besoin, ils sont faibles, craintifs, lâches.

Je crois inutile de vous donner de plus longs détails sur le débat qui s'est terminé par l'adoption des résolutions du gouvernement. Quelques députés français, et entr'autres M. Fréchette, ont essayé à justifier la trahison avant de la consommer, mais ils n'ont fait que prouver leur servilité au pouvoir, leur mépris et leur moquerie des désirs de leurs compatriotes.

M. Fournier, par un discours insignifiant, a défendu la position prise par M. MacKenzie comme un esclave défend son maître. Cet homme fait notre honte.

MM. Masson, Mousseau, Desjardins, etc., ont encore éloquemment plaidé la cause des chefs de la population française de Manitoba. Ils ont encore une fois protesté contre l'iniquité que proposait le gouvernement et contre la lâcheté de nos ministres. Il me reste au moins la consolation d'avoir entendu au moment suprême des paroles chaleureuses de sympathie, des paroles de patriotisme, l'expression du dévouement, de la part des députés conservateurs de notre province. La page lugubre de l'histoire qui racontera aux générations futures ce qui s'est passé aujourd'hui, leur dira aussi que tous nos représentants n'ont pas été lâches, n'ont pas été traîtres. J'espère aussi qu'elle ajoutera que la population entière a été unanime à repousser ceux qui l'ont aussi cruellement outragée.

M. Mousseau termina son discours en proposant un amendement en faveur d'une amnistie pleine et entière pour tous ceux qui ont pris part aux troubles de Manitoba.

Lorsque l'amendement fut mis aux voix, les rouges, MM. Fournier, Geoffrion, St. Georges, Pelletier, Fréchette, etc., restèrent tous cloués sur leurs siéges. Les députés conservateurs du Bas-Canada se levèrent fièrement pour enrégistrer leurs votes pour

la grande mesure de justice qui était proposée. Un instant après, tous les rouges se levaient sous le fouet de M. MacKenzie et votaient la tête basse, mais sans honte, contre le pardon de deux de leurs compatriotes. Ils votaient, une seconde fois, pour les résolutions du gouvernement, pour l'exil et le bannissement de Riel et de Lépine. Les lâches, ils n'ont point rougi !

Que les électeurs du comté de Lévis n'oublient point que leur député, M. Fréchette, a voté pour chasser Riel et Lépine de leur pays, de leurs foyers, et qu'à la première occasion, ils suivent la seule ligne de conduite que le devoir et le patriotisme leur commandent impérieusement. Les ministres et les députés qui ont voté contre l'amnistie sont responsables à leurs compatriotes et c'est à nous à leur demander un compte sévère de leur trahison odieuse.

P. S.—Voici les noms des députés français qui ont voté pour l'exil et le bannissement de Riel et de Lépine et contre l'amnistie :

MM. Barthe, Béchard, Bourassa, Boyer, Casgrain, Cauchon, Cheval, DeLorme, DE ST. GEORGES, Fiset, FOURNIER, FRECHETTE, Geoffrion, Jetté, Laflamme, Lajoie, Langlois, Laurier, Pelietier, Pouliot, POZER, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay.

Voici maintenant les noms des députés français qui ont fait leur devoir et ont voté contre les résolutions du gouvernement et en faveur de l'amnistie, pour le pardon complet de Riel et de Lépine :

MM. Baby, Caron, Cimon, Desjardins, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, McDOUGALL, (Trois-Rivières) Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau, et M. WRIGHT, du comté d'Ottawa.

Ottawa, 15 février 1875.

M. le Rédacteur,

J'ai du terminer ma lettre de vendredi dernier sans compléter mes remarques sur le débat et le vote qui ont eu lieu sur les résolutions du gouvernement. Plus j'étudie ces résolutions et

les discours qu'elles ont provoqués, plus je trouve la position prise par les rouges de la province de Québec absurde, inexcusable, odieuse. Je ferai aujourd'hui justice des arguments dont quelques uns—ceux qui ont eu l'audace de parler avant de trahir—se sont servis pour justifier le vote qu'ils allaient donner. Vos lecteurs seront sans doute étonnés d'apprendre sur quelle futile prétention se sont appuyés les députés canadiens-français—dont je vous ai particulièremens adressé les noms—pour sanctionner le bannissement de Riel et de Lépine.

Le dix décembre dernier, Son Excellence le Gouverneur-Général adressait un message important au Sécrétaire d'Etat pour les Colonies, en Angleterre, Lord Carnavon.

Il commençait par l'informer que ses ministres le priaient de lui transmettre un ordre en conseil à propos de la question de l'amnistie. Cet ordre en conseil demandait au gouvernement impérial de se charger du règlement de la difficulté. Lord Dufferin n'ajoutait point si ses ministres faisaient suivre cette prière de recommandations sur la solution la plus désirable.

Il étudiait ensuite la question très longuement et ne concluait point en faveur d'une amnistie complète.

Dans sa réponse du sept janvier 1875, Lord Carnavon approuve les vues de Lord Dufferin et en arrive à une aussi sévère conclusion que ce dernier. C'est sur ce message de Lord Carnavon que nos rouges se sont appuyés pour voter l'exil de Riel et de Lépine. Ils ont dit : " Le Secrétaire d'Etat pour les colonies nous fait connaître jusqu'à quel point le gouvernement anglais est prêt à faire miséricorde. Il est donc inutile de demander plus, parceque nous n'obtiendrons point d'avantage. "

Suivant eux toute la difficulté était donc du côté du gouvernement impérial. Cela nous fait supposer pour un moment que leurs alliés de la province d'Ontario auraient été disposés à demander plus, mais qu'ils étaient eux-mêmes liés par la politique impériale.

Cette excuse n'est, sans doute, point acceptable. Nos ministres n'avaient pas à s'occuper si le gouvernement anglais accorderait

plus ou moins. Ils avaient un devoir sacré à accomplir. Ce devoir leur commandait de faire parvenir au pied du trône leur recommadation en faveur d'une amnistie pleine et entière en s'appuyant sur l'intérêt public, sur la paix de la Puissance, sur la nécessité de faire renaître l'harmonie entre toutes les races. Si leur prière n'avait point reçu un accueil tout-à-fait favorable, leur devoir n'en eût pas moins été accompli. On eût bien regretté la décision impériale tout en l'acceptant loyalement, mais pas une voix ne se serait élevée pour blâmer le gouvernement canadien de n'avoir point obtenu ce qu'il aurait demandé, sollicité et recommandé.

Mais nos ministres n'ont pas fait leur devoir. Ils n'ont pas imploré la miséricorde, la clémence du Trône, en faveur de nos compatriotes persécutés. Ils n'ont point demandé qu'il leur fût permis de vivre en paix sur le sol de leur patrie qu'ils ont défendu, sous la protection des lois. Ils n'ont point demandé que Riel et Lépine fussent rétablis au nombre des citoyens libres de la confédération, et pussent jouir des bienfaits de ces institutions anglaises si admirables, si généreuses, si fécondes. Et le 10 décembre 1874, pourquoi nos ministres se contentaient-ils de dire au Secrétaire d'Etat pour les colonies, par leur ordre en conseil : " Nous vous prions d'engager le gouvernement anglais à régler cette question de l'amnistie. Elle nous embarrasse et nous ne savons que faire. D'ailleurs, la décision impériale sera acceptée loyalement par tout le monde. "

Pourquoi ne recommandaient-ils pas de suite une amnistie complète ? Pourquoi ne disaient-ils pas que le sentiment public la demandait, que l'intérêt public l'exigeait, que seule elle donnerait satisfaction à la population française ? Ils ne savaient pas alors quelle serait la réponse de Lord Carnavon et n'avaient point l'absurde prétexte que les partisans serviles ont invoqué lors du débat de la semaine dernière.

Suppose-t-on les canadiens français capables de croire que les recommandations unanimes de la Chambre des Communes et du gouvernement canadien auraient été sans la moindre influence auprès des autorités impériales et ne les auraient point

engagées à changer d'un iota leurs vues exprimées dans le message de Lord Carnavon ? Qu'est-ce que nous lisons dans un ouvrage célèbre, la savante exposition du droit constitutionnel par Todd. A la page 345 du premier volume, il est dit : " *Le Secrétaire d'Etat qui avise sous sa responsabilité l'exercice de la prérogative de pardon doit prendre en considération le côté moral de la question et aussi le sentiment populaire sur le sujet.* "

Ainsi puisque suivant la prétention de nos rouges, toute l'objection venait du gouvernement anglais, nos ministres devaient donc ne point oublier l'usage constitutionnel et ce que le Secrétaire d'Etat devait considérer avant d'assumer la responsabilité de l'avis sur l'exercice de la prérogative dans cette occasion. Il fallait donc lui faire connaître cet état du sentiment public qu'il ne doit point ignorer. Lord Carnavon le suggérait lui-même, lorsqu'il disait dans les premières lignes du quatrième paragraphe de son message : " *Il y a de sérieuses objections à accepter la décision d'une question qui ne peut être parfaitement comprise que par ceux qui en connaissent tous les détails et résident sur les lieux.* "

Puisqu'on lui demandait de se charger de régler la question, il fallait au moins la lui faire connaître autant que possible et lui expliquer pourquoi une amnistie complète était nécessaire.

Je conclus par affirmer que l'excuse des rouges qui ont voté l'exil de Riel et de Lépine est absurde, futile, illogique.

Les ministres français avaient-ils le même prétexte lorsqu'ils refusaient, eux les aviseurs responsables du gouverneur-général, de conseiller Son Excellence d'accorder à Lépine un pardon complet? Cependant ont-ils fait dans cette occasion ce que leur commandaient le devoir, leurs compatriotes, le droit et la justice ?

Non, la grande objection n'était point de la part du gouvernement anglais. Elle était offerte par les alliés des rouges, par les grits, par les MacKenzie, les Brown, les Blake. Ces derniers ne consentaient point à l'amnistie, ils persistaient à vouloir punir et châtier Riel et Lépine. Seulement pour conserver le pouvoir, ils voulaient bien accepter un compromis qui serait aussi une punition pour ceux qu'ils considéraient comme des meurtriers.

Les dernières paroles de M. MacKenzie, en proposant ses résolutions, nous expliquent l'énigme. Il a dit : " Il est devenu du devoir du gouvernement de proposer, et c'est le devoir de la Chambre de supporter, ces résolutions, parce qu'elles reconnaissent qu'un crime a été commis et qu'elles recommandent un châtiment tempéré par la clémence à cause de la preuve de promesses qui a été recueillie."

Un canadien-français qui avait du cœur, du patriotisme, du dévouement pour les siens et qui connaissait quels ont été les troubles de Manitoba, pouvait-il voter pour déclarer solennellement à la face du pays et du monde entier que Riel et Lépine étaient des meurtriers et qu'ils méritaient d'être punis? Toute la province de Québec répondra avec moi : Non, et ceux qui l'ont osé, qui en ont eu la lâcheté, méritent la disgrâce de leurs compatriotes.

La majorité, en votant l'exil pour Riel comme punition d'un crime dont il est accusé, lui inflige donc un châtiment, une peine ; cependant il n'a point été convaincu de culpabilité et, aux yeux de la loi, il est innocent. Les députés qui ont voté le bannissement, se sont donc constitués les juges de Riel, l'ont puni et condamné sans preuve et sans lui reconnaître le droit sacré de se défendre. Ils l'exilent malgré que la loi reconnaisse son innocence jusqu'à ce que douze de ses pairs, prononçant sous serment, déclarent, dans une cour de justice, qu'il est coupable. Qui donc respectera la majesté de la loi et du droit si les législateurs du pays sont les premiers à la fouler aux pieds ?

Cette lettre est déjà longue, mais vous me permettrez quelques considérations sur la question constitutionnelle relative à l'adresse proposée par M. MacKenzie.

Dans l'affaire de la commutation de la peine de Lépine, vous savez comment nos ministres prévaricateurs ont voulu s'abriter sous la responsabilité personnelle du gouverneur-général. Vous avez de suite prouvé que cette prétention était complètement contraire à la doctrine constitutionnelle. Vous avez démontré que tous les actes de la couronne, même ceux dont elle prend elle-même l'initiative, sont exécutés sous la responsabilité des ministres qui

les acceptent, les accomplissent et restent les conseillers du souverain.

Pour l'amnistie, les ministres se sont cachés derrière la responsabilité de la Chambre. C'est facile à prouver.

Le principe constitutionnel dit que les prérogatives royales s'exercent sous la responsabilité des ministres.

D'un autre côté, les Chambres peuvent adopter des adresses au souverain pour le conseiller sur l'exercice des prérogatives. Le peuple peut aussi adresser des pétitions au souverain dans le même but.

A la page 342 du traité de May sur la pratique parlementaire, il est écrit : " Les sujets qui donnent lieu à des adresses sont trop variés pour être énumérés. Ils comprennent toutes les questions de politique intérieure et étrangère, *l'administration de la justice*, la confiance du parlement dans les ministres de la couronne, l'expression de félicitations ou de condoléances et les réprésentations sur toutes les questions qui se rattachent au gouvernement et au bien-être du pays."

Cependant les principaux hommes d'état en Angleterre ont prétendu que la Chambre ne devait adresser la couronne sur l'exercice de la prérogative de pardon que dans des cas très rares et d'une extrême importance.

Je suis bien prêt à admettre et à prétendre que le cas qui nous occupe justifie par son caractère extrêmement grave l'exception à l'usage sagement suivi.

Si l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre offre un grand nombre de précédents par lesquels des députés ont proposé à la Chambre d'adopter des adresses au souverain en faveur de l'exercice de la prérogative de pardon, elle n'en contient aucun qui ait été proposé par les ministres de la couronne.

En effet, M. le Rédacteur, pouvez-vous concevoir que les ministres qui sont responsables au parlement pour l'exercice de toutes les prérogatives, pour tous les actes de la couronne, vien-

nent demander à la Chambre de les relever de cette responsabilité, de la responsabilité de leur avis, et de l'accepter elle-même ? C'est évidemment inconstitutionnel. Si le principe est une fois posé, reconnu, établi, qu'est-ce qui empêcherait les ministres de demander à la Chambre d'aviser à leur place et pour eux la couronne sur l'exercice de toutes les prérogatives, sur tous les actes de l'administration ?

La Chambre a le pouvoir de s'enquérir du moindre détail administratif. Un député peut demander la passation d'une adresse pour que Son Excellence soumette à la chambre, sur tel ou tel sujet, tous les renseignements jugés nécessaires. Supposez donc le gouvernement, le comité de la Chambre choisi pour aviser le souverain et répondre de son administration aux représentants du peuple, jouant le rôle des députés et proposant d'adresser la couronne, par exemple, pour la prorogation, pour la dissolution du parlement, etc. C'est une absurdité, me direz-vous, et le droit constitutionnel, basé sur l'expérience des siècles, ne saurait admettre un tel principe qui détruirait complétement celui de la responsabilité ministérielle et ferait de la Chambre le grand conseil administratif en même temps que législatif du pays.

Nos ministres ont les premiers posé ce précédent absurde et dangereux comme tout ce qui est contraire à la saine raison, au bon sens. Ils auraient du tout simplement passer un ordre en conseil recommandant ce qu'ils jugeaient convenable pour régler la question de l'amnistie et en accepter toute la responsabilité devant le parlement. Ils n'ont point eu ce courage et ont demandé inconstitutionnellement à la Chambre de se charger de la responsabilité d'un avis qu'ils avaient peur de donner.

Quelques feuilles ministérielles ont voulu excuser les députés français qui ont voté pour les résolutions de M. MacKenzie en disant que Mgr. Taché était satisfait. C'est un mensonge, je puis vous l'affirmer. Ceux qui ont défendu la cause des métis sont tous mécontents de l'exil et du bannissement votés par les rouges.

Les deux messages suivants prouvent la fausseté de l'assertion malhonnête des organes du gouvernement.

Ottawa, 13 février 1875.

A l'Archevêque Taché. Fort Garry, Manitoba.

On affirme publiquement que vous êtes satisfait des résolutions du gouvernement sur l'amnistie. J'ai combattu fortement ces résolutions comme illogiques, injustes et non satisfaisantes, et j'ai voté contre.

Signé, L. R. MASSON.

Mgr. Taché a donné la réponse catégorique suivante:

Fort Garry, 14 février 1875.

A. L. R. Masson, M. P. Ottawa.

Je ne suis pas satisfait, l'amnistie avait été promise, non le bannissement. Merci pour la manière dont vous avez réclamé la justice. Je suis peiné que vous ayiez échoué.

Signé, Archevêque TACHÉ.

J'ai oublié de vous dire dans ma dernière lettre que les grits ont d'abord fait des objections aux résolutions du gouvernement. Il a fallu tenir un caucus. MM. Blake et Holton ont été chargés de régler le différend. Les rouges étaient bien prêts de suite à tout accepter. Pour convaincre les plus récalcitrants des grits, MM. Blake et Holton se sont servis d'un argument péremptoire. Ils leur ont dit tout simplement: Si vous votez contre les résolutions, le gouvernement résigne et vous perdez le fruit de vos efforts de plusieurs années."

Ces quelques mots ont aplani tous les obstacles et grits et rouges ont consenti à tout voter plutôt que de faire perdre le pouvoir au parti.

Tout pour le parti, rien pour le pays. Telle est la doctrine des libéraux.

M. MacKenzie proposera prochainement l'expulsion de Riel de la Chambre. Un nouveau writ sera émané pour la division électorale de Provencher.

Ottawa, 19 février 1875.

M. le Rédacteur,

Le célèbre ministre des finances, M. Cartwright, a fait, mardi son exposé de l'état du trésor fédéral. J'attendais ce discours avec hâte. Il me tardait de constater jusqu'à quel point M. Cartwright pourrait justifier, par les résultats, le remaniement du tarif proposé l'année dernière par le gouvernement et voté avec tant de plaisir par la majorité ministérielle.

Je me rappelle que vous avez victorieusement refuté les chiffres et les arguments du ministre des finances. Vous avez prouvé, à la satisfaction de tous ceux que n'aveugle point l'esprit de parti, que le gouvernement conservateur avait laissé le trésor dans un état très florissant, qu'il n'y avait pas la moindre nécessité, la moindre excuse, pour une augmentation des taxes. Vous aviez pour appui les opérations financières depuis 1867, année de l'avénement de la confédération

Les calculs que vous faisiez pour l'avenir ont été complétement réalisés. L'exposé financier de M. Cartwright vous donne raison. Vos lecteurs qui portent, sans doute, un intérêt tout particulier à cette question, me permettront d'entrer dans certains détails très importants. Nous avons à reprendre tous les chiffres depuis 1867.

Le printemps dernier, le gouvernement de M. Mackenzie proposait à la Chambre de voter trois millions de piastres de taxes nouvelles. L'opposition et la presse indépendante protestèrent contre cette odieuse iniquité. Elles plaidèrent en faveur du peuple et le défendirent autant qu'elles le purent contre la voracité du pouvoir. Leurs généreux efforts pour protéger la population contre des impôts nullement nécessaires, n'obtinrent cependant aucun résultat favorable. Le remaniement du tarif eut lieu. Le thé, le café, le tabac et une foule d'articles servant à la construction des navires, le matériel roulant des chemins de fer, etc., etc., furent taxés et le peuple paya. L'état des finances exigeait-il un semblable sacrifice ? Vous prouviez le contraire par les chiffres suivants :

Etat comparatif des revenus et des dépenses depuis 1867 :

	Dépenses.	Revenus.
1867-68	$13,486,092.96	$13,687,928.49
1868-69	14,038,084.00	14,379,174.52
1869-70	14,345,509.58	15,512,225.65
1370-71	15,623,081.72	19,335,560.81
1871-72	17,589,468.82	20,714,813.68
1872-73	19,174,647.92	20,813,469.45
Montant	$94,256,905.00	$104,443,172.60
Moins		94,256,905.00
Différence		$ 10,186,267.60

Il y avait donc eu un excédant total des revenus sur les dépenses de $10,186,267.60.

Le surplus pour l'année 1872-73, la dernière du gouvernement conservateur, était comme suit :

1872-73 Revenus	$20,813,469.45
" Dépenses	19,174,647.92
Surplus	$1,638,821.53

Ainsi, les grits et les rouges se chargeaient du gouvernement du pays avec un surplus dans le trésor pour la dernière année fiscale, de plus de *un million et demi.*

L'année dernière, vous disiez encore : " Le revenu de l'année 1873-74, atteindra certainement $22,500,000. Vous pouvez facilement limiter vos dépenses à ce montant et moins. Vous aurez tous les ans l'accroissement progressif du revenu et en administrant les affaires du pays avec économie, vous ne serez nullement dans l'obligation d'imposer de nouveaux sacrifices au peuple."

Nous avons maintenant les chiffres pour l'année 1873-74. Les revenus se sont élévés suivant M. Cartwright :

A	$24,205,092.5[illegible]
Les dépenses à	$23,316,316.7[illegible]
Surplus	$ 888,775,69

L'hon M. Tupper a prouvé à la Chambre que ces chiffres ne donnaient point une idée exacte des opérations financières de 1873-74.

M. Cartwright ne voulait point annoncer un surplus trop considérable qui eût prouvé de suite qu'il s'était grossièrement trompé l'année dernière, en affirmant qu'il y aurait un déficit de trois millions.

Il a omis d'ajouter aux revenus les primes sur l'emprunt négocié par l'honorable M. Tilley. Elles s'élèvent à $384,327. Dans l'état comparatif de M. Cartwright, depuis 1867, ces montants ont toujours été ajoutés aux recettes, et pour fournir au pays une comparaison juste des revenus de l'année 1873-74 avec les années précédentes, le ministre des finances devait inclure pour 1873-74, les mêmes sources de revenus dont il tenait compte pour les autres années.

Le revenu total est donc de $24,589.419.68.

M. Cartwright a diminué d'un côté les revenus et augmenté ; les dépenses de l'autre. Ainsi il a compris avec les dépenses de l'année, $545,625 employées à des travaux de construction sur les chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau Brunswick... Cette somme est réellement une dépense du " capital " et il est absurde de l'ajouter aux dépenses courantes. L'hon. M Tupper l'a donc déduite du chiffre des dépenses tel que donné par M. Cartwright.

Le montant des dépenses suivant ce dernier est de $23,316.316-75 ; mais à cela il faut ajouter, sous le titre de *escompte sur emprunt*, $96,512.68 :

Total	$23,412,829
Moins, dépenses du " Capital"	545,625
Balance	$22,867,204

Déduisons maintenant ce chiffre réel des dépenses du revenu :

Revenus	$24,589,419 68
Dépenses	22,867,204.00
Surplus pour 1873-74	$ 1,722,215.68

L'année dernière, pour se donner une excuse en faveur des nouvelles taxes, M. Cartwright estimait que les dépenses pour 1873-74 atteindraient $24,100,000. Il ne restait plus que trois mois pour compléter l'année. Le ministre des finances devait pouvoir

juger assez exactement quel serait le montant des dépenses. Cependant il commettait une erreur grossière et portait les dépenses à un million et quart au-delà du chiffre qu'elles ont atteint.

Nous avons constaté, M. le Rédacteur, qu'il y a sur les opérations financières de 1873-74, un surplus réel de $1,722,215.68.

Mais, répondront les défenseurs du gouvernement et des trois millions de taxes, vous ne tenez pas compte du montant produit par les nouveaux impôts.

C'est précisément le calcul que nous allons faire. On estime le produit de ces impôts, pendant les deux mois et demi que le nouveau tarif a été en opération en 1874, à $546,000.

Le député ministre du département du Revenu de l'Intérieur porte aussi à $526,611, la somme réalisée en 1873-74, parce qu'un changement au tarif était proposé. Le gouvernement avait commis la faute inexcusable de faire connaître sa politique plusieurs jours avant de la soumettre à la Chambre. Les importateurs en profitèrent pour retirer leurs marchandises, etc., de la douane, faisant ainsi perdre une somme considérable au trésor.

Le gouvernement reçut cependant un montant plus élevé que s'il n'y avait pas eu devant les Chambres et le pays une proposition de modification au tarif. Ce montant, comme je l'ai dit plus haut, est, suivant M. Brunel, de cinq cent vingt-six mille piastres.

A cette somme ajoutez celle produite par les nouveaux impôts depuis le 15 avril au 30 juin 1874, c'est-à-dire $546,000 et vous avez

.....	$ 546,000
.....	526,611
Total.....	$1,072,611

Déduisez ce montant du surplus pour 1873-74 et vous avez pour résultat :

Surplus.....	$1,722,215.68
moins par le nouveau tarif.....	1,072,611,00
Balance.....	$0.649,604.68

Ainsi donc, sans imposer de nouvelles taxes, avec l'ancien tarif, le gouvernement aurait eu sur les opérations financières de 1873-74 un surplus de près de six cent cinquante mille piastres.

De plus, le gouvernement avait en caisse pour le surplus de l'année 1872-73, la somme de $1,638,821. Ajoutez ensemble les surplus des deux années :

Surplus 1872-73	1,638,821
Surplus 1873-74	
(Avec l'ancien tarif)	649,604
Total	$2,288,425

Le trente juin dernier, si l'ancien tarif avait été maintenu, le gouvernement aurait eu en caisse l'énorme montant de $2,288,425.

Je conclus donc par affirmer, M. le Rédacteur, avec les preuves et les chiffres en mains, que le gouvernement de M. MacKenzie a pris le trésor fédéral dans l'état le plus satisfaisant, que le service public n'exigeait pas de nouveaux impôts, que les rouges ont fait payer trois millions de piastres de taxes au peuple sans la moindre nécessité.

Dans ma prochaine lettre, je vous donnerai d'intéressants détails sur les estimés des dépenses pour l'année 1875-76.

Ottawa, 22 février 1875.

M. le Rédacteur,

Un des moyens les plus fréquemment employés autrefois par les rouges pour tromper les électeurs et obtenir hypocritement leurs sympathies, était de crier au gaspillage et à l'extravagance du gouvernement. Les grands chefs et les plus insignifiants des petits orateurs ambulants du parti, répétaient toujours et partout le même refrain. Comme ils plaignaient alors ce pauvre peuple ! Comme ils s'apitoyaient sur son sort ! Et après les lamentations venaient les promesses. Ils juraient à deux mains que si ce bon peuple voulait bien une fois consentir à renvoyer les conservateurs et les mettre à leur place, tout irait pour le mieux dans

le meilleur des mondes possibles. Les taxes seraient en partie abolies et la plus grande économie règnerait dans l'administration des affaires publiques.

Le peuple sait maintenant à quoi s'en tenir sur ces belles promesses. Depuis quelques mois, il est gouverné par les rouges. Il paie annuellement trois millions de piastres de taxes pour le changement. Vous admettrez que c'est beaucoup trop pour le désavantage d'avoir au pouvoir des hommes de la trempe de MM. Fournier, Letellier et Geoffrion. C'est payer l'incapacité et la faiblesse un peu trop cher.

Ces bons rouges avaient aussi promis au peuple qu'ils pratiqueraient la belle vertu de l'économie. Que font-ils ?

Vous savez déjà, M. le Rédacteur, que depuis leur avénement au pouvoir, ils se sont servis largement. Les places de juges sont convoitées par tous les rouges qui sont avocats. Plusieurs ont été satisfaits ; beaucoup espèrent.

Au lieu de diminuer les dépenses, comme ils l'ont promis, les rouges les augmentent extraordinairement. Ainsi, cette année, les premiers estimés soumis à la Chambre demandent une somme totale de $24,857,488 ; c'est-à-dire $1,990,184 de plus que le montant le plus considérable dépensé antérieurement. A ce chiffre énorme il faudra ajouter celui des estimés supplémentaires qui portera le montant à près de vingt six millions.

D'un seul coup, ce gouvernement qui devait être si économe, propose d'augmenter les dépenses de DEUX MILLIONS DE PIASTRES. Pouvait-on tromper une population intelligente avec plus d'audace et d'hypocrisie ?

Il est important de savoir quels sont les services qui sont augmentés. Le gouvernement civil coûtait en 1873-74, la somme de $883,685. Ce n'est pas assez pour le gouvernement de M. MacKenzie. Il demande un vote de $922.091 ; *augmentation* $38,406

Pour l'administration de la justice, il y a une augmentation de $37,000.

Je me rappelle que les rouges de la province de Quebec ont bien crié contre l'argent dépensé pour encourager les émigrants européens à s'établir au Canada. Ils prétendaient que c'étaient des frais inutiles et que, d'ailleurs, avant d'appeler les étrangers, le gouvernement devait encourager les enfants du pays. Que font-ils aujourd'hui ? Ont-ils exigé la diminution de la somme généralement votée pour l'immigration ? Non, bien au contraire. Leurs scrupules ont disparu depuis qu'ils siégent sur les banquettes ministérielles. Ils augmentent les estimés de l'immigration et demandent une somme de $482,910, c'est-à-dire $164,308 de plus que le montant le plus considérable dépensé pour la même fin jusqu'à aujourd'hui.

Sous le titre de PENSIONS, le gouvernement rouge demande à la Chambre de voter $207,434. La somme la plus élevée dépensée sous l'ancien gouvernement pour le même but, n'a pas dépassé $120,896. C'est donc une AUGMENTATION de $86,538. De ce montant, il est juste de déduire les $50,000 demandées pour pensions aux vétérans de 1812 ; mais il reste encore un surplus de $36,538. A quoi servira cette dernière somme ? L'honorable M. Tupper a compris exactement quelles étaient les vues du gouvernement et il ne s'est pas fait prier pour les lui jeter à la figure.

Les ministr es veulent mettre à leur pension un certain nombre d'employés publics encore capables de servir le pays, et pourquoi ? Pour les remplacer par leurs amis. Ces TRENTE MILLE PIASTRES ne sont donc demandées que pour permettre au gouvernement de créer des situations pour ses serviteurs. Et ces gens qui se rendent coupables de semblables fautes ont encore l'audace de se donner pour des modèles d'économie.

Et la milice. Ici il faut encore évoquer ses souvenirs. Il n'y a pas longtemps, tous les rouges, depuis le premier au dernier, et toute la presse libérale tournaient en ridicule notre organisation militaire et qualifiaient de gaspillage affreux l'argent dépensé dans ce but. Plusieurs rouges doivent leurs élections aux préjugés qu'ils ont exploités sous ce rapport.

Cependant, le Canada était alors journellement exposé aux invasions féniennes et la vie et les propriétés des citoyens devaient être protégées.

Aujourd'hui nous sommes dans une période de paix, de tranquillité. Il n'y a pas le moindre danger pour la sécurité du pays. Le gouvernement libéral réduit-il les dépenses de la milice ? Au contraire, il les augmente. Il demande cette année un vote de $1,130,000, c'est-à-dire une AUGMENTATION de $152.624. Les rouges ont donc eux aussi la fantaisie de jouer aux soldats.

Pour les travaux publics, le gouvernement fait voter une AUGMENTATION de $717,749 sur le montant dépensé en 1873-74. Il aura une foule de contrats à donner et les amis du ministère assiégeront la capitale. MM. MacKenzie et Fournier distribueront leurs grâces. Ils sont assez habiles pour s'assurer des ressources suffisantes.

Le service océanique coûtera ($33,262) trente trois mille deux cent soixante et deux piastres de plus que par le passé. Pourquoi ? Le gouvernement devrait répondre à la question. C'est important.

Lorsque les grits et les rouges étaient dans l'opposition, ils ont bien reproché au ministère conservateur les dépenses faites pour la collection des revenus des Douanes. Cette année, ils proposent à la Chambre de voter pour la même fin la somme de $721,520, c'est-à-dire $63,221 de plus que le plus fort montant dépensé dans les années antérieures. Encore une fois, je demande, pourquoi cette augmentation ? Je ne vois qu'un motif : des places aux amis.

En 1873-74, les frais de collection du revenu de l'accise s'élevaient à $206,935. M. Cartwright et ses collègues portent le chiffre à $237,500 : AUGMENTATION $30,565. Pourquoi ?

En 1873-74, les Postes coûtaient $1.387,270. M. Cartwright demande pour l'année 1875-76, la somme de $1,689,500 : AUGMENTATION $302,330 : Pourquoi ?

En 1873-74, les Travaux Publics, sous le titre de "COLLECTION DES REVENUS," coutaient $1,844,154.

Le gouvernement fait voter pour 1875-76 le montant de $2,379,745 ; AUGMENTATION $535,591 : Pourquoi ?

Récapitulons pour que vos lecteurs puissent faire plus facilement la comparaison :

	1873-4.	1875-6.
Dépenses du gouvernement civil	$883,685	$922,091
Administration de la justice	460,037	531,295
Immigration	318,572	482,910
Pensions et retraites	120,896	207,434
Milice	977,376	1,130,000
Travaux-Publics, imputables au revenu	1,826,000	2,543,750
Service océanique	407,700	440,962
Frais de collection, Douanes	658,299	721,520
Frais de collection, accise	206,935	237,500
Bureaux de Postes	1,387,270	1,689,500
Travaux Publics [administration]	1,844,154	2,379,745

Le gouvernement rouge qui devait tant ménager les deniers du peuple, le fruit de ses labeurs, augmente donc, pour une seule année, les dépenses de DEUX MILLIONS DE PIASTRES. Je suis donc justifiable d'ajouter : Ces charlatans ont trompé et exploité les électeurs. Ils ont fait des promesses solennelles avec l'intention de les trahir aussitôt qu'ils en auraient l'occasion. A présent qu'ils sont élus pour cinq années, à présent que les chefs peuvent compter sur le vote de députés serviles, le masque est audacieusement levé. On condamne le peuple à payer des taxes pour le thé et le café qu'il boit. On taxe l'industrie des navires. On taxe les chemins de fer dont le pays a si grandement besoin. Au lieu de pratiquer l'économie, on commence un règne d'extravagance inouïe et d'un seul coup on augmente les dépenses de DEUX MILLIONS de piastres.

Sous le régime conservateur, depuis 1867 à 1873, les dépenses ont augmenté. Mais cela était du à l'admission des nouvelles provinces dans l'union, aux grands travaux publics accomplis. Le parti conservateur avait la prudence de limiter les dépenses aux revenus et lorque les trois années de prospérité de 1869-70 à 1871-72 produisait un développement considérable des recettes, il abolissait la taxe sur le thé et le café et allégeait le fardeau des impôts de deux millions. De 1867 à 1873, le gouvernement conservateur employait à même les revenus, à la construction de travaux publics, la somme énorme de $11,724,952.

Depuis que les rouges sont au pouvoir aucune nouvelle province n'a été annexée à la confédération. Les grands travaux

publics comme le chemin du Pacifique et l'élargissement des canaux ont progressé lentement. Rien ne justifie un surcroît de dépenses, cependant les grits et les rouges votent, acceptent, sanctionnent une augmentation de DEUX MILLIONS. C'est une iniquité, une extorsion. Le peuple devra répudier ces hommes sans entrailles qui se moquent ainsi de son travail et lui font payer des impôts inutiles.

Rien ne prouve plus clairement que le ministre des finances et tous les libéraux, sur les *hustings*, dans le parlement et dans la presse, ne disaient pas la vérité, lorsqu'ils affirmaient qu'il y avait un déficit de trois millions, que l'augmention de deux millions dans les dépenses. Si le déficit avait réellement existé, le gouvernement n'aurait point pu accroître les dépenses sans imposer de nouvelles taxes, celles de l'année dernière étant employées à combler le déficit. Mais ce déficit était imaginaire, et c'est grâce aux impôts, qui pésent si lourdement sur la population depuis l'année dernière, que M. MacKenzie et ses collègues peuvent demander à la Chambre deux millions de plus que pour l'année 1873-74 sans être obligés de remanier de nouveau le tarif. Le peuple le comprendra et saura leur en tenir compte.

Ottawa, 26 février r1875.

M. le Rédacteur,

Les rouges s'habituent facilement aux lâchetés. Ils se familiarisent avec la trahison et sont insensibles au stigmate odieux dont elle burine ceux qui la commettent. L'année dernière, ils n'osaient point voter directement l'expulsion de Riel de la Chambre et se contentaient d'arriver au même résultat en n'exigeant point de leurs chefs la passation de la motion de M. Holton. Ils ont à présent plus d'audace. Rien ne leur coûte. Ils méprisent les sentiments et l'opinion de leurs compatriotes et s'estiment heureux d'être les valets des grits d'Ontario sous les ordres de M. MacKenzie.

Mercredi, le premier-ministre proposait la résolution suivante :

" Qu'il appert par le dossier mis devant la Chambre que LOUIS RIEL, UN MEMBRE DE CETTE CHAMBRE, A ÉTÉ MIS HORS LA LOI POUR FÉLONIE. "

Vos lecteurs ne doivent point oublier que cette mise hors la loi est l'œuvre du Juge Wood nommé par le gouvernement, par MM. Dorion, Fournier et Letellier. Ces derniers commencent par envoyer à Manitoba, un des ennemis les plus acharnés et les moins scrupuleux des métis pour y administrer la justice. Le juge Wood n'est pas aussitôt entré dans ses fonctions qu'il ordonne l'arrestation de Riel et de Lépine. Riel échappe à ses poursuites mais Lépine est emprisonné. On sait ce qui en est résulté.

Le juge Wood est furieux contre Riel et se venge en le déclarant hors la loi pour félonie. Il expédie le dossier à ses maîtres MM. MacKenzie, Fournier, Letellier, Geoffrion, et leur dit : "j'ai accompli à la lettre ma mission, faites le reste." Mais dans l'intervalle, M. MacKenzie, ses collègues et leurs serviteurs ont été vite en besogne et ont voté le bannissement des deux victimes du fanatisme des grits et de la trahison des rouges.

M. MacKenzie s'empare des papiers que lui a transmis le juge Wood et dit à ses fidèles : " Allons, mes braves, formez vos rangs et soyez solides. Je compte surtout que mes bons rouges seront inébranlables. Vous avez besoin de courage, la pilule est grosse. Il faut que vous proclamiez avec moi, par vos votes, que ce Riel, que vos compatriotes estiment, aiment et respectent tant, n'est qu'un homme de rien, un être méprisable, un FELON. Que personne n'hésite, je le veux et l'ordonne."

Et au moment solennel vous voyez tous les rouges, MM. Fournier, Geoffrion, Frechette, de St. Georges, Thibaudeau, Taschereau, Pozer, Casgrain, Fiset, Pouliot, Tremblay, Richard, Pelletier, Laflamme, Jetté, Boyer, Bernier, Lajoie et leurs confrères, se lever et, bravant sans rougir les protestations de leurs compatriotes, voter avec M. MacKenzie que Riel est un FELON.

Du même coup, ils chassent Riel, deux fois élu unanimement par les électeurs de Provencher, de la Chambre, déclarent son siége vacant et votent ensuite pour qu'un bref d'élection soit émané.

Je n'ai qu'un mot à ajouter. J'espère et je suis convaincu que lorsque les canadiens-français devront de nouveau se choisir des représentants au parlement fédéral, ils répudieront, et honniront ces lâches qui ont voté pour exiler deux de leurs compatriotes

innocents, qui ont voté pour chasser un de leurs frères de la Chambre.

Laissez-moi vous dire avec bonheur que les conservateurs ont encore protesté par leur parole et leurs votes contre cette dernière iniquité. Ils sont restés fidèles à la cause. Honneur leur soit rendu.

Un acte de dévouement, de patriotisme, et une protestation en faveur de la justice, sont un soulagement au cœur attristé en présence de tant de misères et de défaillances.

Revenons aux finances. Dans mes deux dernières lettres, j'ai prouvé, premièrement, que le gouvernement rouge avait imposé au peuple sans nécessité le fardeau énorme de TROIS MILLIONS DE PIASTRES de nouvelles taxes; secondement, que le même gouvernement demandait à la Chambre de lui voter pour le service de l'année 1875-76, DEUX MILLIONS de plus que la somme dépensée en 1873-74.

Vous me permettrez aujourd'hui une seconde visite au budget de 1875-76. Nous y puiserons de nouveaux enseignements. Sous le titre de, *Travaux et Edifices Publics—imputables au revenu*, le gouvernement demande un vote de $2,543,750. Deux millions et demi, c'est une jolie somme. Il est important de savoir comment cette somme est répartie. Pour édifices publics, on vote pour la province d'Ontario le montant

De	$370,000
Pour la province de Québec	233,500
Plus pour Ontario	$136,500

Sous le titre de Havres et Brise-lames, on vote pour la province d'Ontario, le montant

De	$388,500
Pour la province de Québec	5,000
Plus pour Ontario	$383,500

Pour les mêmes travaux, on vote au Nouveau-Brunswick $183,000 et $151,500 à la Nouvelle-Ecosse.

Réunissons ces montants. Pour édifices publics, havres et brise-lames, le gouvernement fait voter pour Ontario un total de $758,500;

pour la province de Québec y compris $25,000 pour le pénitencier de St. Vincent de Paul..... 263,500

Plus pour Ontario..... .....$495,000

La province d'Ontario aura donc près d'un DEMI MILLION de plus que nous pour les travaux publics.

Le Nouveau-Brunswick aura.....$250,800
La Province de Québec..... 238,500

Plus pour le Nouveau-Brunswick. .....$ 12.300

Le Nouveau-Brunswick aura DOUZE MILLE PIASTRES de plus que nous.

La Nouvelle-Ecosse aura.....$192,500

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince Edouard, Manitoba et la Colombie Anglaise ont ensemble une population bien moindre que celle de la province de Québec. Cependant du montant voté pour les travaux publics, on leur donne :

Nouveau-Brunswick	$250,800
Nouvelle-Ecosse	192,500
Ile du Prince Edouard	10,250
Manitoba	52,000
Colombie	15,000
Pénitencier général pour les provinces maritimes	100,000
Pénitencier de Manitoba	119.000
Pénitencier de la Colombie Britannique	100,000
Total	$[illegible]
La province de Québec, y compris $25,000 pour le pénitencier de St. Vincent de Paul, un montant de	[illegible]
	$576,050

Ainsi ces provinces avec une population égale à peine aux trois quarts de la nôtre ont cependant une somme de CINQ CENT SOIXANTE ET SEIZE MILLE PIASTRES de plus que nous.

Les électeurs de la province de Québec ont bien entendu dire souvent par les rouges que l'ancien gouvernement s'assurait l'appui des petites provinces par des faveurs. Que doit-on penser des chiffres que j'extrait du budjet du gouvernement rouge ? Est-ce que la province de Québec n'est pas oubliée, maltraitée ? Est-ce que

ce gouvernement de M. MacKenzie ne jette pas les millions aux petites provinces pour s'assurer les votes des députésqui les représentent ? Est-ce que nous ne sommes pas traités avec la plus flagrante injustice ?

Ontario a sa large part. M. MacKenzie n'oublie point sa province. Pourquoi MM. Fournier, Letellier et Geoffrion, n'ont-ils point exigé pour la province de Québec une partie légitime du montant que le gouvernement demande pour les travaux publics ? Nous avons encore une preuve du rôle insignifiant et ridicule que jouent nos représentants dans le ministère. Combien de fois n'avez-vous pas répété que le règne des rouges était le règne de la prépondérance d'Ontario, de la servilité aux grits ? Tous les jours de nouveaux faits viennent vous donner raison.

M. MacKenzie demande ($50,000) cinquante mille piastres pour le collége militaire de Kingston. C'est le collége que l'on a fait perdre à Québec. L'année dernière, les journaux minitériels étaient unanimes à déclarer que Québec était l'endroit le plus convenable pour le collége militaire. M. MacKenzie s'est moqué de leur opinion et a donné le collége à Kingston. La presse rouge a-t-elle protesté ? Non, elle a crié BRAVO. Aujourd'hui M. MacKenzie demande cinquante mille piastres pour le collége de Kingston. Les rouges, MM. Fréchette, St. Georges, Pelletier, etc., les lui votent avec plaisir.

Le gouvernement fait voter pour l'amélioration de havres à Ontario le montant de $388,500.

A-t-on aussi bien traité la province de Québec ? Vous en savez quelque chose, M. le Rédacteur. Depuis longtemps vous travaillez énergiquement pour obtenir la construction d'un Bassin de Radoub dans le port de Québec et Lévis. Ce port est sans contredit le plus important de la Puissance. Le Bassin de Radoub est nécessaire à la navigation et au commerce en général. La Commission du Havre, appréciant les avantages de cette entreprise, a sollicité de l'aide du gouvernement. Qu'a-t-elle obtenu ? Rien, absolument rien. M MacKenzie donne des centaines de mille piastres pour améliorer de petits havres à Ontario, mais il n'a pas voulu donner un seul sou pour le havre de Québec.

Il a consenti, parait-il, après beaucoup de sollicitations à garantir l'intérêt d'un emprunt, mais il aura l'habileté de pourvoir en même temps aux revenus dont la Commission aura besoin pour rencontrer cet intérêt. Ainsi, il ne nous donnera pas un seul sou !

Eh bien, je le demande à la population de Québec, de votre ville et de la grande paroisse de St. Joseph, est-ce qu'elle approuve la conduite du gouvernement à son égard ? Est-ce qu'elle approuve que M. MacKenzie donne et que M. Fréchette vote des millions à Ontario et refuse à Lévis et Québec quelques milliers de piastres pour un Bassin de Radoub qui lui donnerait de l'ouvrage et du pain ? L'intelligente classe ouvrière au milieu de laquelle vous vivez, toujours si honnête, si laborieuse, si patriotique, comprendra l'injustice qu'on lui fait Elle contribue par son travail, par ses labeurs constants, à la prospérité du pays et on lui refuse une juste part des revenus publics. Les électeurs de Lévis et surtout de St. Joseph devront demander à M. Fréchette pourquoi il a voté près de QUATRE CENT MILLE PIASTRES pour l'amélioration des havres de la province d'Ontario et n'a pas demandé au gouvernement quelques milliers de piastres pour le Bassin de Radoub.

Il ne faut pas se laisser traiter aussi cavalièrement sans protester.

Une colonie mennonite est établie dans la province de Manitoba. Pour l'encourager le gouvernement lui fait un prêt de cent mille piastres. Il fait de plus voter $70,000, pour le transport des mennonites qui nous viennent de Russie. C'est donc un total de $170,000.

Je ne veux point faire d'objection à ce vote d'argent. Je demanderai seulement pourquoi M. Fournier et ses collègues n'ont point obtenu d'aussi grands avantages pour les canadiens des Etats-Unis. Ces messieurs ont bien pleurniché autrefois sur l'émigration de nos compatriotes à la république voisine.

Maintenant qu'ils sont au pouvoir, pourquoi ne profitent-ils pas de la crise actuelle aux Etats-Unis pour diriger les canadiens qui vivent dans la gêne dans les grands centres américains vers les prairies de Manitoba et de nos territoires de l'ouest ? Pourquoi

n'opposent-ils pas ce moyen à l'envahissement, à la submersion, dont le groupe de nos compatriotes qui luttent dans l'ouest est menacé.

Ces canadiens qui nous ont laissé sont les enfants du pays. Le gouvernement doit leur accorder au moins les avantages qu'il donne aux mennonites de Russie.

Cependant nos ministres français n'ont rien fait. Ces messieurs ne se dérangent pas pour si peu. Ils n'ont point voulu suivre le grand et patriotique exemple que leur a donné le gouvernement de Québec en encourageant nos frères des Etats-Unis à venir au pays reprendre leur place au foyer national, mêler aux nôtres leurs travaux, leurs joies, leur dévouement, leurs espérances, leur ambition, leurs succès.

Encore une fois, les millions aux autres, mais pour la province de Québec, pour nos compatriotes, rien, l'oubli, l'insouciance, l'injustice, le mépris, telle est la politique des grits, politique que sanctionnent et appuient MM. Fournier, Letellier, Geoffrion et tous les députés rouges.

Le devoir le plus sacré commande à nos représentants de secourir et d'encourager nos frères de Manitoba pour que dans l'avenir la province de Québec ait dans l'ouest des alliés fidèles et dévoués. Les rouges se rient de ce devoir et disent comme Louis XV, *tout cela durera bien aussi longtemps que nous* : hâtons-nous de profiter des jouissances que nous donne le pouvoir."

M. Masson provoquera un débat sur ce sujet. Je vous en donnerai des nouvelles dans ma prochaine lettre.

Ottawa, 2 mars 1875.

M. le Rédacteur,

M. Masson a demandé pour nos compatriotes des Etats-Unis des avantages équivalents et, à juste titre, même supérieurs à ceux que le gouvernement accorde aux mennonites de Russie. Le député de Terrebonne a plaidé la cause vraiment nationale du repatriement avec chaleur, avec patriotisme, avec courage. Il avait encore à lutter contre l'indifférence criminelle des ministres français et l'hostilité de messieurs les grits.

Plusieurs députés conservateurs ont appuyé de discours solides les recommendations de M. Masson.

Obtiendront-ils quelque chose du gouvernement ? Je ne le crois pas. Plusieurs partisans quand même du ministère ont soulevé des objections à la proposition du député de Terrebonne pour démontrer les difficultés de la réaliser. Ils avaient évidemment le mot d'ordre.

M. Holton a mis fin au débat en proposant que tout projet du gouvernement en faveur du repatriement des canadiens des Etats-Unis serait favorablement reçu par la Chambre. Cet amendement a été adopté, mais le gouvernement n'a rien promis, n'a pas même laissé entendre qu'il prendrait la suggestion en considération. Vos lecteurs comprendront comme moi que la motion de M. Holton n'avait pour but que de faire cesser une discussion qui ennuyait MM. MacKenzie, Fournier et Geoffrion. Ces grands chefs n'aiment pas qu'on leur parle de leurs devoirs envers nos compatriotes.

Le budget supplémentaire nous dira si le gouvernement a écouté la juste demande faite premièrement par M. Masson et s'il se propose de travailler lui aussi au repatriement des canadiens-français.

Je dois encore m'occuper quelques instants de M. Cartwright. Vous savez qu'il a contracté un emprunt il y a quelques mois. Le printemps dernier, il proclamait dans la Chambre que les finances étaient dans le pire état possible et que le commerce du pays ne ferait point de progrès avant plusieurs années. Quelques semaines plus tard, il allait placer un emprunt d'une vingtaine de millions sur le marché de Londres. Imaginez-vous quelle mine il devait faire là-bas en demandant de l'argent à ceux qu'il avait informé faussement que nous étions dans une position financière des plus difficiles. Heureusement, l'opposition et la presse conservatrices avaient réussi à faire connaître jusqu'en Angleterre l'incapacité et l'ignorance de M. Cartwright et la solidité des affaires de la Puissance. Le gouvernement, pour tromper le peuple et lui faire accepter les trois millions de taxes, n'avait pas hésité à compromettre, à ruiner même le crédit de la confédération. Les conservateurs, dans la Chambre et dans la presse, avaient protesté contre une semblable iniquité et avaient protégé le crédit du pays contre les faussetés du ministère et de ses partisans.

Cependant M. Cartwright a réussi à contracter son emprunt mais à des conditions onéreuses et ruineuses. Il a fait perdre au pays plus de DEUX MILLIONS et DEMI de PIASTRES. Il a d'abord commis la gaucherie impardonnable de faire un emprunt à quatre pour cent d'intérêt et de le fixer lui-même à 90 pour cent. La commission payée, etc., il restait 88½. A cette date, nos emprunts antérieurs à 5 pour cent d'intérêt étaient à 107.

L'honorable M. Tupper a établi surabondamment que M. Cartwright nous avait fait perdre un montant énorme. M. Plumb a complété la preuve par les chiffres suivants qui sont restés sans réplique pour la raison bien simple qu'il est impossible de les contester.

$20,000,000, à 88½ nous donnent	$17,700,000
Nous paierons comme intérêt à 4 p. 100 pendant 30 ans	24,000,000
Principal à rembourser	20,000,000
Total du principal et intérêt	44,000,000
Pour produire $17,700,000, avec un emprunt à 107 et à 5 p. 100, il faut $16,550,000	16,550,000
Intérêt sur $16,550,000 pendant 30 ans à 5 p. 100	24,825,000
Total du principal et intérêt	41,375,000
Différence en faveur de l'em-prunt de 5 p. 100	$ 2,625.000
Voici une autre manière de calculer en prenant $1,000 pour base de calcul— $1,000 à 88½ donne	885
Intérêt pendant 30 ans à 4 p. 100	1,200
Principal	1,000
Total du principal et intérêt	2,200
Pour produire $885 avec un emprunt à 107 et à 5 p. 100, il faut	827 10
Intérêt à 5 p. 100 pour 30 ans	1,240 65
Total du principal et intérêt	2,067 75
Différence en faveur de l'emprunt de 5 p. 100 sur chaque $1000	132 25
Et sur $19,666,666 la différence en faveur d'un emprunt à 5 p. 100 serait de	2,620,828

Cependant le ministre des finances a prétendu que son emprunt

à 90 était presque égal à un emprunt à 5 p. 100 à 106. Voyons si cela est vrai :

$20,000,000 à 90 donne	18,000,000
Intérêt pour 30 ans à 4 p. 100	24,000,000
Principal	20,000,000
Total	$44,000,000
Pour produire 18,000,000 il faudrait $16,981,000 de 5 p 100 à 106	16,981,000
Intérêt pour 30 ans à 5 p. 100	25,471,000
Total	$42 452,006
Différence à 5 p. 100	$1,548,000

Il est donc incontestable que M. Cartwright a fait perdre au pays plus de deux millions et demi de piastres. Cependant les journaux ministériels qui ont tant reproché à M. Robertson, trésorier de la province de Québec, un emprunt pourtant des plus avantageux, ce qui a été pleinement prouvé, n'ont pas un mot de blame pour M. Cartwright. Calomniateurs, accusateurs sans vergogne, charlatans politiques d'un côté ; soumis, dociles, serviles de l'autre, voilà la manière d'être de ces organes d'un gouvernement incapable et audacieux.

Les grits et les rouges coûtent cher au pays. Additionnons :

Pour taxes nouvelles et inutiles	$3,000,000
Dépenses additionnelles votées pour 1875-76, comparées à celles de 1873-74.	2,000,000
Perte sur l'emprunt contracté par M. Cartwright	2,625 ,000
Total	$7,625,000

Le rougisme et son confrère et maître le *gritisme* sont réellement dispendieux, désastreux, ruineux. Ils dévorent les millions ! Gare à vous, électeurs !

On attend avec hâte, mais aussi avec un sentiment bien légitime de crainte, le débat sur la motion de M. Costigan, demandant au gouvernement impérial d'amender la constitution de 1867 de manière à accorder les écoles séparées au Nouveau-Brunswick.

D'après ce que j'entends dire et ce que je vois dans les journaux ministériels, j'entretiens peu d'espoir de l'adoption de la mo-

tion Costigan. Les organes du gouvernement ont reçu ordre de préparer l'opinion de ses amis à ce qui doit arriver.

Le *Globe* et le *Libéral* de Toronto, organes de MM. Brown et Blake, se prononcent totalement contre l'amendement à la constitution.

Le *Globe* dit :

" *Si une folie comme celle dont M. Costigan est coupable* avait le moindre succès, des adresses analogues pourraient être proposées pour abolir les écoles séparées dans d'autres provinces, et autant qu'il serait allégué qu'un grand malaise existe parmi la population protestante disséminée par toute la Puissance du Canada, de ce qu'une Eglise Catholique Romaine est établie dans le Bas-Canada, Sa Majesté pourrait être priée d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et d'abolir (disestablish) cette Eglise et de lui retirer sa dotation (disendow)."

Et les rouges ont encore le courage de nous vanter les sympathies que les grits entretiennent à l'égard des catholiques. C'est toujours l'hypocrisie organisée.

On croit que M. Blake proposera un amendement à la motion de M. Costigan demandant à la Chambre de déclarer que la constitution ne doit point être changée contrairement au désir de la législature provinciale et de la majorité de la population du Nouveau-Brunswick.

La nouvelle des deux grandes victoires des Deux-Montagnes et de Berthier est tombée comme une bombe dans le camp ministériel et a fait pâlir plusieurs de ces figures incapables de rougir. La honte n'a plus d'effet sur les députés libéraux, mais la crainte de compromettre leur intérêt personnel les fait encore trembler.

Ils comprennent un peu maintenant la réception que leur préparent les électeurs de la province de Québec Ils savent que les déroutes humiliantes que viennent de subir les candidats ministériels ne sont que le prélude de la grande débâcle que prépare la puissante réaction qui s'opère dans l'opinion publique.

Les rouges croyaient-ils par hasard être lâches impunément ? Supposaient-ils qu'à leur exemple la population de la province de

Québec avait perdu tout sentiment de dignité ? Ils se sont grossièrement trompés. Le jour où ils devront rendre compte aux électeurs du mandat qu'ils ont trahi, sera aussi un jour de châtiment.

La défaite de Berthier a surtout causé un vif désappointement. Les rouges ne ménagent point les remarques désagréables à l'adresse du docteur Pâquet. Les chefs prétendent qu'ils les a trompés. Il leur avait promis un partisan et non un adversaire. Je conçois leur mauvaise humeur, mais l'honorable sénateur n'aura qu'à leur répondre, " faites comme moi, osez rencontrer vos compatriotes, tentez l'épreuve et vous verrez le résultat."

Combien de comtés de la province de Québec se prononceraient aujourd'hui en faveur des traîtres qui ont banni du pays Riel et L'épine ? M. Fournier devrait demander une dissolution du parlement et constater quel dégré de confiance lui et les siens inspirent à notre intelligente et patriotique population.

M. Fournier a présenté une loi pour suspendre la procédure des contestations d'élections pendant les sessions. Il est facile de saisir le but de cette mesure. Le gouvernement veut faire gagner du temps à ses nombreux partisans que le jugement d'une cour d'élection devra renvoyer à leurs foyers. Autrefois les rouges ont bien prétendu que les contestations d'élections devaient se faire le plus rapidement possible. Aujourd'hui,ce n'est plus la même chanson et ils s'ingénient à multiplier les moyens pour retarder le jugement des contestations qu'ils ont à subir pour la corruption qu'ils ont si largement et si libéralement pratiquée. Toujours l'oubli du passé, le contraire au pouvoir des doctrines professées dans l'opposition ; toujours l'hypocrisie sous la forme la plus méprisable et la plus odieuse.

Ottawa, 5 mars 1875.

M. le Rédacteur,

M. Mills a toute la persévérance et la ténacité d'un utopiste. Tous les ans il se permet d'ennuyer la Chambre en lui répétant les mêmes théories mêlées quelquefois de chimères nouvelles. Il regarde le Sénat d'un œil jaloux et a depuis longtemps pris la

ferme décision de le modifier. Je ne crois pas qu'il soit plus heureux cette fois que les années dernières. Il est vrai qu'une majorité de trois voix—le vote étant de 77 contre 74—lui a permis de faire un pas en consentant à ce que la Chambre siégât en comité général pour examiner la résolution qu'il voulait lui soumettre. Là s'arrêtera son succès et le Sénat, je le crois bien, ne s'en portera pas plus mal.

Je ferai remarquer à vos lecteurs que M. Fréchette n'a point voté sur cette question. Elle était pourtant assez importante et il aurait du enrégistrer son nom.

Ces discussions n'ont certainement point le mérite de l'opportunité. Ceux qui ont la fantaisie de multiplier les projets de réformes constitutionnelles se permettent un jeu dangereux. Malheureusement, il y a de ces personnes qui ont la manie de vouloir modifier les constitutions tous les six mois. Un changement ne les guérirait pas, parce qu'à une chimère en succèderait une autre. Les législateurs pratiques et le bon sens populaire doivent donc opposer un frein à ce besoin incessant d'innovations.

Depuis 1867, le Sénat a rempli ses fonctions avec sagesse, avec modération, avec habileté. Il ne mérite point les reproches qu'on lui adresse ni les attaques qu'on lui livre. Il a su apprécier sa mission et la bien remplir.

Pourquoi le Sénat existe-t-il ? La réponse est simple et facile.

La grande lutte des partis se livre dans la Chambre élue par le peuple, dans cette Chambre qui seule décide du sort des gouvernements, qui exerce un contrôle assidu sur le trésor public. Une seconde Chambre n'a sa raison d'être que pour servir de modératrice à la trop grande ardeur de la première qui est le foyer où se concentrent les passions du corps électoral pour s'y produire généralement avec éclat. Le but de la seconde Chambre est donc de contribuer à la maturité des lois, à les faire passer par le creuset d'une étude soignée, laborieuse, d'un examen éclairé. Elle doit empêcher toute législation trop hâtive et servir de contre-poids à la Chambre purement populaire. Le temps, les progrès généraux d'un pays, les changements dans les conditions sociales d'un peuple, maintes causes contribuent souvent à rendre nécessaires certaines réformes. Mais il faut que l'urgence de ces changements dans les

lois, dans les institutions, soit bien constatée. Une seconde Chambre sert à obtenir ce résultat, en protégeant la nation contre l'adoption, pour ainsi dire par surprise, de réformes souvent réclamées par une minorité, et lui donne le temps de se renseigner sur les effets probables des modifications proposées aux institutions existantes.

La Chambre des Lords de l'Angleterre représente de plus l'Eglise de l'Etat et la noblesse de l'empire. Autrefois, elle était le grand conseil du roi et exerçait une influence prépondérante dans le gouvernement de la nation. La Chambre des Communes occupait alors une bien humble position. Mais ses pouvoirs se développèrent graduellement et depuis la révolution de 1688 elle est sortie de l'intériorité où la tenait la Chambre des Lords. Elle est devenue pour ainsi dire toute-puissante depuis que le grand principe de la responsabilité ministérielle aux représentants du peuple a été reconnu pour la base du système constitutionnel anglais. La Chambre des Lords a été réduite au rôle qui doit lui appartenir et si elle conserve encore les vestiges de son antique dignité, elle ne sert plus aujourd'hui qu'à maintenir l'équilibre dans le fonctionnement du mécanisme constitutionnel si admirable de la mécanique. La prérogative royale de la création des pairs de l'empire n'a point subi d'atteinte, mais, comme toutes les prérogatives, elle est exercée sous la responsabilité des ministres à la Chambre des Communes. Dans les cas de conflit entre les deux Chambres, il y a cette grande soupape de sureté par laquelle le souverain, de l'avis de ses aviseurs responsables, peut créer autant de nouveaux pairs qu'il en faut pour faire renaître l'harmonie et se rendre aux vœux du corps électoral manifestement connus.

En Canada, nous n'avons point de religion d'état ni de noblesse et le Sénat n'existe que pour aider à doter le pays d'une législation mûrie par la discussion, par l'expérience de ceux qui y prennent part. Les conflits entre nos deux Chambres ne sont point à craindre parce que les sénateurs, membres eux-mêmes de la grande famille nationale, ne peuvent ignorer ses besoins, ses désirs, ses souhaits et ne sauraient s'ériger en obstacles à ses volontés. Nous avons sur ce point l'expérience si satisfaisante des huit premières années d'épreuve de la constitution fédérale.

Je ne vois rien qui doive nous engager à préférer l'élection des sénateurs par les législatures locales à la nomination par la couronne. L'élection par les législatures provinciales serait réellement l'élection par les gouvernements locaux qui commanderaient alors la majorité. Il est mieux que les sénateurs soient nommés par la couronne sur la recommandation des ministres fédéraux, qu'élus par les législatures provinciales soumises au contrôle des ministres locaux. La nomination par la couronne s'exerce sous la responsabilité des ministres fédéraux, tandis que l'élection par les législatures provinciales n'offrirait point la même garantie.

Quelques-uns vont plus loin et demandent tout simplement l'abolition du Sénat. A ceux de la province de Québec qui partagent cette opinion, je dis : N'oubliez point qu'en 1864 et avant d'accepter définitivement le projet d'union, nous avons demandé à la seconde Chambre une protection puissante contre la représentation appuyée sur le nombre qu'il fallait concéder pour la Chambre des Communes. Au Sénat nous avons une représentation égale à celle de la province d'Ontario. Là, nous sommes sur un pied d'égalilé et si on profitait de notre infériorité numérique à la Chambre des Communes pour vouloir nous traiter avec injustice, c'est au Sénat que nous demanderions et trouverions la sauvegarde contre le danger. Nos représentants au sein de la grande convention qui a rédigé la constitution fédérale ont dû lutter avec énergie pour nous obtenir l'égalité représentative dans la seconde Chambre. N'allons point commettre la faute irréparable de demander que l'on fasse disparaître de nos institutions l'élément puissant de sécurité que les pères de la confédération nous ont assuré. Et à tous ceux qui favorisent les réformes de la constitution du Sénat, je dis encore : prenez garde, soyez prudents, parceque si vous sollicitez ces réformes, vous fournissez à nos ennemis l'occasion de remettre en question toutes les garanties constitutionnelles dont nous jouissons. Vous voulez un changement dans le choix des sénateurs, d'autres demanderont que l'on fasse disparaître l'égalité représentative. Le danger est imminent, n'est-ce pas ? Soyons donc prudents. N'allons point courir le risque de tomber dans l'abîme pour le seul plaisir de faire de l'agitation populaire.

L'élection des sénateurs par le peuple est heureusement appréciée à sa juste valeur. Après l'union de 1840, les rouges luttèrent

en faveur de ce système. Il fut mis en pratique. Les résultats ne justifièrent point les espérances des libéraux Les électeurs en général ne ma nifestèrent que peu d'intérêt dans les luttes pour le choix des membres du Conseil Législatif. Il devint bientôt évident que la réforme tant vantée par les rouges ne rencontrait que peu de sympathie de la part de la population. Aussi fut-il facile, avec l'avénement du régime fédéral, de rétablir le système conservateur de la nomination des sénateurs par la couronne.

Le gouvernement ne fait point une question ministérielle de la réforme du Sénat. Je constate que MM. Fournier, Letellier, Geoffrion et tous les députés rouges renient l'article de leur fameux programme de 1872, qui se lisait comme suit :

Election des Sénateurs par le peuple ou par les législatures locales.

Encore une preuve accablante d'hypocrisie.

Vous savez que le fameux traité de réciprocité du fameux M. Brown a fait le plus complet fiasco. Les ministres n'ont point eu le courage d'en dire un mot dans la Chambre des Communes. Seul, M. Brown a voulu le défendre une petite fois au Sénat avant de le confier définitivement à l'oubli.

On a annoncé la naissance de ce pauvre traité au son des trompettes rouges et grites : il meurt au milieu du ridicule. C'est une des grandes œuvres du gouvernement libéral et de son maître M. Brown.

La loi de faillite soumise à la Chambre par M. Fournier remet au gouvernement le pouvoir de faire les nominations des syndics.

Pourquoi ce changement ? Uniquement pour donner du patronage au gouvernement. Il serait absurde de prétendre qu'il est fait dans l'intérêt du commerce. Le gouvernement rouge veut tout centraliser, étendre son influence par mille ramifications du patronage. Ceux qui commettent ces scandales sont les mêmes qui injuriaient, il y a quelques mois, les employés publics qui, votant suivant leur conscience appuyaient la politique du parti conservateur. Autrefois ils condamnaient le patronage gouvernemental, aujourd'hui ils le multiplient énormément pour se donner autant qu'ils le peuvent le contrôle de l'opinion d'un plus grand nombre d'électeurs. C'est le genre de libéralité que pratiquent ces rouges aux instincts tyranniques.

Ottawa, 11 mars 1875.

M. le Rédacteur,

À deux heures et demie, ce matin, au milieu du silence de la

nuit, la prière des catholiques du Nouveau-Brunswick en faveur de l'adoption du seul remède aux maux dont ils se plaignent, à la tyrannie dont ils souffrent, était soumise aux votes des représentants de la nation. Nos frères malheureux nous demandaient par la voix d'un de leurs défenseurs, M. Costigan, de les secourir, d'épouser leurs juste cause et de solliciter du parlement impérial une modification à la constitution qui nous régit pour protéger leur liberté et leurs droits religieux. Ils s'adressaient à l'esprit de justice et aux sentiments généreux de la majorité anglaise, mais particulièrement aux convictions, aux principes, à la foi des députés catholiques. Naturellement, ils souhaitaient trouver dans les députés français de la province de Québec un point d'appui solide, puissant, inébranlable. Ils croyaient à la sympathie, au dévouement, au cœur de ceux qui ont l'insigne honneur, peu apprécié par un grand nombre, il est vrai, de siéger au nom de la population française dans les Chambres législatives. Ils espéraient que leurs frères dans la Chambre des Communes s'estimeraient heureux et se feraient un devoir d'envoyer au pied du trône la réclamation d'une partie des loyaux sujets de la couronne, tyrannisés et persécutés dans ce qu'ils ont de plus cher, de plus sacré, de plus inviolable, de plus digne du respect de tous, de la protection des institutions et de la justice royale : leur foi religieuse.

Ils ont été lamentablement déçus dans leur attente. Quelques-uns seulement de ceux sur lesquels ils comptaient leur ont été fidèles. Les autres les ont sacrifiés, les ont trahis.

Quels sont les lâches ? Quels sont les traîtres ?

Les rouges, ceux qui ont voté le bannissement de Riel et de Lépine !

La motion de M. Costigan les a tenus longtemps dans des transes terribles. Ils s'effrayaient à la pensée d'oser encore une fois se rire du sentiment unanime de la population française de la province de Québec, des vœux de leurs électeurs. Aussi, pendant plusieurs jours on les a vus s'agiter, se remuer, aller, venir, faire de petits caucus, délibérer, et pourquoi ? Il ne s'agissait pas de se consulter pour porter secours plus efficacement aux catholiques du Nouveau-Brunswick. Non, c'était le moindre souci des rouges. Ces gens-là s'occupent de l'enseignement religieux comme de l'an quarante.

On cherchait tout simplement un petit moyen de sortir de la difficulté aussi bien que possible. Et chacun faisait sa suggestion, se permettait de donner son opinion. La trahison n'est pas facile à justifier, et les rouges voyaient toujours se dresser devant eux l'embarras qu'ils voulaient détruire, l'obstacle qu'ils désiraient renverser.

Les chefs ont retardé autant qu'ils l'ont pu la discussion de cette grande question. Lundi, ils faisaient encore ajourner le débat pour se donner deux jours de répit. Ces quelques heures leur ont permis de monter une comédie et de s'organiser pour jouer le tour aux catholiques du Nouveau-Brunswick.

Hier, M. MacKenzie, le premier-ministre, ouvrait le débat par un pauvre discours. Il a prétendu entretenir certaines sympathies pour ceux qui souffrent de la persécution, mais il a tout de même déclaré être en faveur des écoles communes, des écoles sans Dieu.

Il a fini par proposer un amendement à la motion de M. Costigan, déclarant que la Chambre ne devait point demander au parlement impérial de modifier la constitution de manière à porter atteinte aux pouvoirs réservés aux provinces par l'acte de 1867.

M. MacKenzie n'avait pas aussitôt repris son siège, que le député de Québec-centre, M. Cauchon, bien exercé au rôle qu'on lui avait assigné, se levait pour le féliciter et demandait la permission d'ajouter quelques mots à l'amendement du pre mier ministre. Il proposa, secondé par M. Blake, de prier Sa Majesté d'exercer son influence auprès de la législature du Nouveau-Brunswick pour que cette dernière révoque les lois iniques qu'elle a sanctionnées.

M. Baby s'était levé en même temps que M. Cauchon pour proposer un amendement dont il avait donné avis depuis huit jours, mais M. Anglin, l'orateur, eut l'*habileté* de ne point le voir pour regarder de préférence M. Cauchon, et il donna la parole à ce dernier.

Pouvait-on soumettre à la Chambre une proposition plus ridicule ? Le parlement fédéral s'est déjà adressé à l'esprit de justice de la législature du Nouveau-Brunswick, et qu'a-t-il obtenu ? Un surcroît de tyrannie. En 1872, cette motion de conciliation pouvait avoir sa raison d'être, mais aujourd'hui ceux qui l'ont renouvelée et ceux qui l'ont votée se sont rendus coupables d'une moquerie criminelle de la persécution dont sont accablés nos coreligionnaires.

M. Masson, par un discours vigoureux, a condamné l'inique et honteuse comédie que l'on jouait aux dépens de la foi de la population catholique du Nouveau-Brunswick. L'éloquente protestation du député de Terrebonne aurait sans doute fait impression chez les députés rouges s'ils eussent été encore susceptibles d'un bon sentiment. Il est bien vrai que la servitude tue la vigueur de l'intelligence et la générosité de l'âme. Les rouges, enchaînés aux pieds des grits, en sont une nouvelle preuve.

M. Costigan, comprenant que le parti ministériel avait arrêté un plan pour sacrifier ceux dont il plaidait la cause, demanda l'ajournement du débat. Il voulait avoir le temps de consulter ses amis sur les nouveaux moyens à prendre sous les circonstances.

M. MacKenzie n'a point voulu consentir à l'ajournement. Il supposait sans doute que M. Costigan lui créerait de nouvelles difficultés, et il a exigé la fin de la comédie séance tenante.

M. Baby voulut alors proposer son amendement que l'orateur s'empressa de déclarer hors d'ordre. M. Anglin a honteusement abandonné ses frères, et il a montré de bien vives sympathies au ministère et aux députés qui ont sacrifié ceux qu'il avait mission particulière de défendre.

Les rouges, dans la Chambre, et la presse libérale ont voulu justifier leur odieuse conduite sur la question des écoles en déclarant ne point vouloir amender la constitution. Mais en 1872 et jusqu'à votre avènement au pouvoir, aviez-vous autant de respect pour la constitution ? Ne demandiez-vous pas sur tous les *hustings* de la province de Québec l'amendement qui était proposé par M. Costigan ? N'avez-vous point promis mille et mille fois, que si vous preniez les rênes du gouvernement du pays la question des écoles serait immédiatement réglée ? Ne vous êtes vous point servis hypocritement de cette question pour vous gagner les sympathies d'une population que vous saviez profondément attachée à sa foi ? N'avez-vous point pris avec toute la province de Québec un engagement solennel de secourir les catholiques du Nouveau-Brunswick ?

Et maintenant, malgré ces promesses, malgré ces engagements contractés avec tout un peuple, n'avez-vous pas lâchement, odieusement, criminellement, abandonné, sacrifié, trahi, ceux que vous deviez protéger, que vous deviez défendre, que vous deviez soustraire à la persécution.

Hypocrites éhontés, vous avez l'audace de nous dire que vous n'osez pas toucher à la constitution. Vous auriez cette délicatesse, vous qui ne respectez rien, qui souillez tout ! Assez d'injures, assez d'outrages.

Vous faites vous l'illusion de penser que les gens sensés ont cru un instant au zèle dont vous paraissiez animés en 1872 ? Supposez-vous que l'on a cru que vous étiez sincèrement favorables aux écoles séparées du Nouveau-Brunswick ?

Est-ce que le libéralisme n'est pas le père de l'école commune, de l'école sans enseignement religieux ? Est-ce que le libéralisme n'est pas le père de la sécularisation de l'éducation ?

Et vous qui luttez de toutes vos forces pour détruire l'influence du clergé, pour reléguer le curé à la sacristie pour le moment, pour le mettre à la porte plus tard ? Vous qui luttez pour priver le peuple de l'enseignement salutaire du prêtre, pensez-vous qu'il soit possible de croire que vous tenez à l'enseignement religieux de la jeunesse ?

Revenez de votre erreur, votre hypocrisie ne fait plus de dupes, et l'on sait que vous êtes aussi partisans des écoles communes que vous l'étiez lorsque MM. Papin et Dorion en proposaient l'établissement, en 1854.

Vous avez aussi sacrifié les catholiques du Nouveau-Brunswick pour ne point perdre le pouvoir. Vos noms seront toujours un objet de répulsion et vous n'échapperez point au mépris qui vous accablera.

M. le Rédacteur, publiez en grosses lettres les noms des députés qui ont trahi nos frères catholiques du Nouveau-Brunswick. Les voici : Messieurs. BECHARD, BERNIER, BOYER, CASGRAIN, CAUCHON, DELORME, DE ST. GEORGES, FISET, FOURNIER, FRECHETTE, GEOFFRION, JETTE, JODOIN, LAFLAMME, LAJOIE, LANGLOIS, LAURIER, PELLETIER, POULIOT, POZER, RICHARD, ST. JEAN, TASCHEREAU, THIBAUDEAU, TEMBLAY, et M. DEVLIN.

Publiez aussi les noms des conservateurs qui ont noblement revendiqué par la parole et par leurs votes la justice en faveur des catholiques du Nouveau Brunswick. En face des traîtres, des lâches, il est bon de placer les gens de cœur, de courage, de dévouement. Voici les noms des députés conservateurs qui ont si bien justifié

encore une fois la confiance que les électeurs leur ont accordée : Messieurs Baby, Caron, Cimon, Cuthbert, Desjardins, Dugas, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, MacDougall, (Trois-Rivières) Masson, Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Robitaille, Rouleau et les deux Messieurs Wright, des comtés Ottawa et Pontiac.

Trois députés libéraux français se sont séparés des rouges dans cette occasion, ce sont MM. Barthe, Cheval et Coupal.

M. Globensky, le nouvel élu des Deux-Montagnes, avait été obligé de s'absenter, mais il avait *pairé* avec un des partisans du gouvernement.

Ottawa, 15 mars 1875.

M. le Rédacteur,

Les rouges ont cru ne pouvoir mieux couronner dignement leur odieuse et outrageante conduite sur les deux grandes questions, nationale et religieuse, de l'amnistie et des écoles du Nouveau-Brunswick, que par le sacrifice des intérêts matériels de la province de Québec, en votant de tout cœur la politique si injuste de M. MacKenzie sur le chemin du Pacifique. Du sein de cette tourbe d'esclaves des grits, pas une voix ne s'est élevée pour protester, au nom de la population qui les a chargés du devoir de travailler à sa prospérité et de défendre ses droits, contre la nouvelle iniquité que leur proposait un maître sans scrupule et arrogant.

En vain, les conservateurs ont fait appel à leurs sentiments patriotiques. En vain, ont-ils cherché une dernière fibre susceptible de s'émouvoir un instant au cri du danger. En vain, leur ont-ils placé sous les yeux la légitimité de notre demande. Tout a été inutile. Vos amis ont lutté courageusement, mais sans succès, contre l'apathie, l'inertie, le servilisme des rouges. M. MacKenzie a triomphé, et la province de Québec a subi une défaite qui exercera un contrôle puissant et désastreux sur son avenir.

Examinons brièvement la question. Le projet du gouvernement conservateur était de faire construire par une compagnie privée un chemin de fer depuis le lac Nipissing jusqu'à l'océan Pacifique. Le terminus du chemin était placé par la loi au SUD-EST du lac. Le gouvernement proposait de donner des subsides et des octrois de terres à la compagnie qui se chargerait des travaux. Les dé-

boursés que le pays devait encourir étaient limités et nous pouvions en fixer le montant. Toutes les provinces étaient justement représentées dans la compagnie et la présidence avait été donnée à un citoyen de la province de Québec, le plus riche capitaliste de la Puissance. Ontario et Québec étaient sur un pied d'égalité et devaient, à leurs frais, se relier au terminus du Pacifique au lac Nipissing.

Vous savez que, grâce aux rouges, ce projet éminemment pratique, libéral, juste, équitable, a échoué.

Parvenus au pouvoir les rouges ont oublié qu'ils avaient dit que le chemin du Pacifique était une immense folie et,reniant leur opinion encore récente, ils ont permis à M. MacKenzie d'élaborer un plan de construction de cette voie ferrée.

La partie du chemin depuis le lac Nipissing jusqu'à l'ouest du lac Supérieur est remise à plus tard.

Au lieu de placer le terminus du chemin au SUD-EST du lac Nipissing, M. MacKenzie le place à TRENTE-CINQ MILLES au SUD du lac. Il l'éloigne de Montréal et le rapproche de Toronto. Le premier-ministre a donné à un M. Foster le contrat pour construire l'embranchement du lac Nipissing à la rivière Française, pour atteindre la Baie Georgianne. Cet embranchement ne traverse que le territoire de la province d'Ontario. Il est long de 85 milles. D'après l'arrangement conclu avec M. Foster, le gouvernement lui paiera DIX MILLE piastres par mille, c'est-à-dire $850,000. Il lui donnera aussi vingt mille acres de terres par mille ; c'est-à-dire 1,700,000 acres. Ces terres valent au moins deux piastres l'acre. M. Foster aura donc des terres au montant de $3,400,000. Le gouvernement lui paiera de plus un intérêt de quatre pour cent sur $7,400 par mille, pendant vingt cinq ans, pour 85 milles ; cela équivaut à $629,000. Additionnons :

Subside $10,000 par mille 85 milles	$ 850,000
Valeur des terres 1,700,000 acres à $2,00 l'acre	3,400,000
Intérêt, 4 par cent, 25 ans 85, milles	629,000
Total	$4,879,000

L'embranchement de la Baie Georgianne coûtera donc au gouvernement QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-ET-DIX-NEUF MILLE PIASTRES. C'est un beau cadeau à la province d'Ontario.

Il reste à relier le terminus du chemin du Pacifique aux voies ferrées de l'est. Les promoteurs du chemin de Colonisation ont entrepris la construction d'une voie depuis Montréal, longeant la rive nord de la rivière Outaouais, Le gouvernement de la province de Québec, appréciant à sa juste valeur l'extrême importance de relier le chemin du nord, de Québec à l'ouest d'Ottawa, au terminus du Pacifique, a voté un subside libéral au chemin de Colonisation pourl'aider à se prolonger aussi loin que possible sur le territoire de notre province.

M. MacKenzie a déjoué tous les calculs de ceux qui ont patriotiquement travaillé pour sauvegarder nos intérêts dans cette grande entreprise du Pacifique. Il a décidé de tout donner à Ontario. Aussi il a fait voter, par ses serviteurs, au chemin du Canada Central un subside de $12,000 par mille pour 120 milles, montant $1,440 000. Le Canada Central sera construit exclusivement dans la province d'Ontario. Additionnons de nouveau :

Embranchement de la Baie Georgianne	$4,879.000
Le Canada Central	1,440.000
Total	$6,319.000

Ainsi le projet du gouvernement rouge ne donne pas un seul sou à la province de Québec et DONNE le montant énorme de SIX MILLIONS TROIS CENT DIX-NEUF MILLE PIASTRES à la province d'Ontario. Est-ce juste ? Est-ce équitable ? Non, assurément.

Le chemin de Colonisation avait en sa faveur le tracé le plus avantageux et évidemment le plus court. Les promoteurs de cette grande voie de communication appuyaient leurs prétentions sur les explorations d'ingénieurs éminents et sur la grande autorité de M. Legge. Ils avaient soumis leurs vues et leur réclamation au premier-ministre. Ils étaient appuyés dans cette démarche par l'unanimité du sentiment public de notre province. La législature de Québec avait par une série de résolutions unanimement sollicité justice du gouvernement fédéral.

Cependant M. MacKenzie s'est permis de rire de tout cela et il a persisté à ignorer Québec pour ne voir qu'Ontario.

Ces quelques détails prouvent à l'évidence que la province de Québec est sacrifiée par la politique du gouvernement sur le chemin du Pacifique.

La politique si libérale, si généreuse, si éminemment nationale des conservateurs à la législature locale en faveur des chemins de fer de la province et particulièrement du chemin du Nord de Québec à l'ouest de l'Outaouais, sera en partie frustrée dans ses heureux résultats par la lâcheté des rouges à Ottawa.

C'est encore le gouvernement libéral de Messieurs MacKenzie-Fournier et ses partisans qui ont imposé des taxes sur le matériel roulant des chemins de fer, privant ainsi les grandes entreprises dont nous avons un si pressant besoin d'une partie considérable des subsides que leur a votés le parlement local. Encouragement d'un côté ; extorsion de l'autre. Quel contraste !

Le débat, ajourné depuis quelques jours, a été terminé vendredi dernier. MM. Masson, Mousseau, Cimon, et autres, ont éloquemment parlé en faveur des réclamations de la province de Québec, mais ils ont vite constaté que M. MacKenzie avait encore bien discipliné sa troupe et que leurs efforts n'auraient aucun résultat. Cependant, ils ont fait leur devoir jusqu'à la fin.

M. Masson a proposé à la Chambre de déclarer qu'aucun contrat ne devait être conclu pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgianne, ni aucun subside donné pour relier le terminus du Pacifique au Canada-Central, à Douglas, à Ontario, jusqu'à ce qu'une exploration ait été faite de la route proposée et aussi du tracé par la Matawan, dans la province de Québec (celui du chemin de Colonisation), afin de constater quelle serait la route la moins dispendieuse et réellement la plus courte.

Rien de plus raisonnable que cette demande. Rien de plus juste. Cependant M. MacKenzie a dit : non, "je ne veux point d'exploration" et tous les rouges ont incliné la tête, en ajoutant : "très bien, maître, nous vous remercions humblement."

Je vous adresse les noms des députés de la province de Québec qui ont voté pour la sacrifier au mauvais vouloir, au caprice, au fanatisme de M. MacKenzie et des grits. Il est important que les électeurs sachent quels sont les représent ants de nos plus chers intérêts qui ont enrégistré leurs votes pour donner près de SEPT MILLIONS de piastres à la province d'Ontario et pour refuser à la province de Québec ce qu'elle demandait avec instance et surtout avec droit ; sa part des avantages de la construction du

chemin du Pacifique. Messieurs les rouges nous ont dit par leurs votes: vous paierez mais vous n'aurez rien, pas un sou.

De notre province, ont voté contre l'amendement de M. Masson: Messieurs, Béchard, Bernier, Bourassa, Casgrain, Cauchon, Cheval, Coupal, Delorme, DE ST. GEORGE, Fiset, FOURNIER, FRECHETTE, Geoffrion, Holton, Huntington, Lajoie, Langlois Laurier, MacKenzie, (Montréal,) PELLETIER, Pouliot, Pozer, Richard, Robillard, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay.

Les conservateurs on voté en faveur des intérêts de notre province. Voici leurs noms : MM. Caron, Cimon, Cuthbert, Desjardins, Dugas, Gaudet, Hurteau, McDougall, (Trois-Rivières) Masson, Montplaisir, Pinsonneault, Pope, Robitaille, Rouleau et Wright (de Pontiac.)

Le plan extravagant adopté par le ministère va certainement porter le coût du chemin du Pacifique à un chiffre énorme. Les embranchements ajoutés à l'ancien projet, y compris celui de la baie du Tonnerre, s'élèveront à plus de DIX MILLIONS DE PIASTRES, et cela pour le plus grand bien d'Ontario et au détriment de Québec.

Les électeurs de notre province n'oublieront pas de remarquer le contraste entre la conduite actuelle des rouges et ce qu'ils disaient, il a deux et trois ans, contre le chemin du Pacifique. Ils y trouveront une preuve évidente de la mauvaise foi de ces hâbleurs qui votent aujourd'hui des MILLIONS pour une entreprise qu'ils affirmaient devoir ruiner le pays. Misérable hypocrisie, voilà de tes coups.

Ottawa, 19 mars 1875.

M. le Rédacteur,

Le projet de loi de M. Fournier pour établir une Cour Suprême rencontre une assez forte opposition de la part de quelques partisans du ministère. Il est possible qu'il soit remis à l'année prochaine.

Je n'ai point encore pu me convaincre de la nécessité urgente d'une Cour Suprême et j'y vois un danger pour la province de Québec. Depuis plusieurs années, les conservateurs de cette province se sont opposés à cette mesure et Sir John A. MacDonald, qui en désirait la passation, avouait, au commencement de la session, avoir

été contraint de ne point la soumettre à la Chambre à cause de leur opposition.

Cette Cour Suprême serait composée de juges tous étrangers, à l'exception d'un ou de deux, à la province de Québec. Notre code de lois civiles, un des plus admirables du monde entier, leur serait inconnu. Il y aurait nécessairement un grand danger à les charger d'appliquer un code qu'ils ignoreraient et à leur confier les intérêts sacrés de la propriété soumise dans notre province à des lois bien différentes de celles des autres parties de la Puissance.

On a dit : la province de Québec sera representée par un ou deux juges. Leurs collègues pourraient leur laisser la décision des causes de notre province.

Ce serait alors en appeler à un ou deux juges des décisions de notre Cour d'Appel. Je ne crois point qu'un tel état de chose soit désirable.

On remarque encore que les objections que l'on soulève s'adressent pareillement au Conseil Privé. C'est vrai, mais l'appel au Conseil Privé est difficile à cause de la distance et des frais énormes qu'il exige. Si vous rendez ce tribunal en dernière instance plus accessible, vous multiplierez les cas d'appel et vous augmenterez aussi le danger.

Il ne faut point ignorer le côté de la dépense. Les rouges qui se croyaient si bien doués de la vertu de l'économie, ont la manie de se jeter dans des dépenses extravagantes. Il faut avouer qu'ils sont assez habiles pour en recueillir une bonne partie.

Je suis bien certain qu'en proposant son bill de la Cour Suprême, M. Fournier n'a pensé qu'à créer quelques situations de juges pour lui-même et ses amis. C'est toujours le même système.

Cette cour serait composée d'un juge-en-chef et de six juges puisnés. Le juge-en-chef aurait un salaire de ($8,000) huit mille piastres par année et les juges puisnés de sept mille piastres. Les juges seuls coûteraient annuellement au pays la somme de CINQUANTE MILLE PIASTRES. Après quinze années de service, viendrait la pension égale aux deux tiers du salaire.

De plus, il faudrait toute l'organisation régulière de la cour. Cela coûterait au moins CENT CINQUANTE MILLE piastres par année.

Nous n'avons pas un assez pressant besoin d'une Cour Suprême

pour justifier une aussi énorme dépense. Le peuple n'a pas qu'à payer des salaires de juges aux amis du gouvernement rouge.

M. MacKenzie a aussi soumis à la Chambre une loi pour organiser le gouvernement des territoires du Nord-Ouest. Le premier défaut de cette loi, c'est d'autoriser des dépenses trop considérables. Il y aura d'abord un lieutenant-gouverneur avec un salaire de SEPT MILLE piastres. On me dit qu'une vingtaine de rouges ont déjà fait application pour être nommés au poste de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. Il paraît qu'ils ont honte de se montrer au milieu de leurs compatriotes et s'estimeraient heureux de pouvoir aller se cacher parmi les sauvages de l'ouest. Ils ont bien raison. Seulement, il serait pénible de leur payer quelques mille piastres annuellement.

On nommerait ensuite quelques magistrats à $3,000 par année des membres du conseil avec $1,000, un shérif $1,200, un régistrateur $2,000 un secrétaire $1,800 etc. Il y aurait ainsi moyen de caser plusieurs avocats du parti rouge.

Je me demande pourquoi ne pas confier pour quelques années encore au lieutenant-gouverneur de Manitoba le soin du gouvernement des territoires de l'ouest. Il est imprudent de se lancer ainsi sans considération dans des dépenses qui sont loin d'être d'une pressante nécessité. D'ailleurs, M. MacKenzie ne doit point hâter l'adoption de sa mesure et il doit laisser le temps au parlement de bien étudier quelles institutions il jugera à-propos de donner à ces territoires.

La législature de Québec a adopté une requête, à sa dernière session, priant le gouvernement fédéral de nous rendre justice dans le choix du tracé du chemin du Pacifique. Cette requête est parvenue à Ottawa, il y a quelques jours. M. Masson a demandé à M. MacKenzie s'il en savait quelque chose. M. MacKenzie a répondu qu'il avait reçu la requête en question mais qu'il n'avait point eu le temps de la lire. MM. Fournier et Geoffrion n'en connaissaient pas plus long. Les rouges ont cependant sanctionné la politique du gouvernement sur le Pacifique sans prendre un seul instant en considération la requête votée à l'unanimité par la législature de Québec.

Dans ma dernière lettre, j'ai prouvé que la province de Québec était sacrifiée par le plan du gouvernement pour la construction du chemin du Pacifique. Non content de donner des millions au Ca-

nada Central et pour l'embranchement de la Baie Georgianne, M. MacKenzie demande à la Chambre de donner main-levée de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin du *Northern Railway* au montant de $1,700,000.

Le *Northern Railway* est construit dans la province d'Ontario. L'hypothèque du gouvernement une fois levée, la compagnie du *Northern* pourra facilement prolonger son chemin jusqu'au terminus du Pa ifique.

J'ai déjà établi que le gouvernement donnait à Ontario pour l'embranchement de la Baie Georgianne et le Canada Central, la somme de $6,319,000. Ajoutons à cela le cadeau que l'on propose de faire au *Northern Railway* et nous aurons un total de ($8,019,000) huit millions dix neuf mille piastres.

Celui qui force ses valets à voter ces huit millions de piastres à la province d'Ontario est le même qui a informé la Chambre et le pays qu'il ne s'était point donné la peine de lire la requête de la législature de Québec.

C'est une sanglante injure adressée à toute la population de notre province.

Ottawa, 22 mars 1875.

M. le Rédacteur,

Je vous adressais, il y a quelques jours, des détails intéressants sur la répartition injuste pour la province de Québec de la somme votée pour les travaux publics imputables au revenu. Les feuilles ministérielles n'ont point osé attaquer cette impitoyable logique des chiffres et leur silence a doublement convaincu leurs chefs de culpabilité.

Vous me permettrez encore une fois quelques considérations sur le fameux budget de 1875-76. Inutile de vous dire que les rouges l'ont tout voté sans se permettre la moindre objection. Ces pauvres esclaves ne voudraient point pour tout au monde causer le plus léger désagrément à leur maître. M. McKenzie règne en despote.

Les chiffres suivants prouvent jusqu'à quel point le gouvernement a favorisé la province d'Ontario de préférence à la province de Québec. Il y a quelques jours, je ne vous parlais que de la somme votée pour les travaux publics imputables au revenu. Il y a

aussi les travaux publics imputables au "Capital." Ce sont les chemins de fer, l'élargissement des canaux, les édifices publics d'Ottawa, etc.

Pour ces travaux, qui comprennent les canaux, le chemin du Pacifique, l'Intercolonial, les édifices publics de la capitale, la Chambre a voté la somme de $13,737,125. J'ai prouvé dans mes dernières lettres que le montant que la Chambre s'était engagée à voter pour les embranchements du Pacifique à Ontario, s'élevait à $8,019.000. Ces deux sommes réunies font $21,756,125. De ce montant, il faut retrancher $500,000 affectées dans le budget à l'embranchement de la Baie-Georgianne. Cette somme est inclue dans les huit millions mentionnés plus haut. Le total est donc de $21,256, 125.

La part de la province de Québec s'élève à peine, pour le chemin de fer Intercolonial, le canal Lachine, la moitié de la somme pour les canaux du St. Laurent, le montant pour les canaux de Chambly, de l'Ottawa, à $3,500,000.

Un million de piastres a été voté pour les canaux du St. Laurent. Ces canaux étant situés dans les deux provinces, entre Kingston et Montréal, je divise le million également entre Ontario et Québec.

De son côté, la province d'Ontario est assurée de l'énorme montant suivant :

Embranchements du Pacifique et le cadeau au " Northern Railway "	$ 8,019,000
Canaux, y compris la moitié de la somme votée pour l'élargissement des canaux du St. Laurent	2,508,000
Edifices Publics, Ottawa	375.125
Total	$ 10,902,125

Prenons maintenant la différence :

Province d'Ontario	Total	$ 10,902,125
Province de Québec	"	$ 3,500,000
Plus en faveur d'Ontario		$ 7,402,125

Ainsi la province d'Ontario recevra de plus que la province de Québec le joli montant de SEPT MILLIONS QUATRE CENT DEUX MILLE PIASTRES.

C'est une flagrante injustice sanctionnée avec plaisir par nos rouges. N'ai-je pas cent fois raison de dire et d'affirmer que notre province est maltraitée par M. Mackenzie, grâce à la honteuse

complicité et à la dégradante servilité des Fournier, des Geoffrion, des Fréchette, des De St. Georges, des Pozer, des Pelletier, etc ?

Je prie vos lecteurs de bien graver ces chiffres dans leur mémoire et de les rappeler aux petits esclaves du grand chef grit, lorsque ces derniers se permettront encore l'effronterie d'essayer à les tromper de nouveau.

Au nombre des *items* votés pour le chemin du Pacifique, il y en a un intitulé *travaux de navigation.* Il est de $500,000.

Le gouvernement a conçu le plan mille fois absurde de donner à la confédération une voie de communication intercontinentale par chemin de fer et par eau. Je vous ai déjà dit que cette entreprise coûtera des millions de plus que si l'on construisait de suite dans toute son étendue le chemin du Pacifique. Ces travaux de navigation mentionnés au budget en sont une preuve. En effet,les rivières dont on veut se servir nécessiteront des améliorations dispendieuses pour en rendre la navigation facile. Il faudra des travaux dans les havres du lac Supérieur ; peut-être de la canalisation à quelques endroits des rivières. Tout cela coûtera des millions et se fera sous le prétexte du chemin du Pacifique qui devra toujours être complété dans un temps plus ou moins long. Ceux qui croient le plan de M. MacKenzie une mesure sage ont évidemment perdu le sens ordinaire des choses.

Le gouvernement propose de nommer trois inspecteurs des faillites, un pour la province de Québec, un pour Ontario, et un troisième pour les provinces maritimes. Ils recevront chacun un salaire de QUATRE MILLE PIASTRES par année. Trois bons rouges auront le bonheur de voir tomber annuellement ces DOUZE MILLE PIASTRES dans leurs bourses. A la curée, braves gens, servez-vous sans gêne. Réellement, vous avez de l'appétit.

1er avril 1875.

Le parlement sera prochainement prorogé. Les députés rouges retourneront à leurs foyers la conscience chargée de méfaits politiques.

Le peuple les connait. Il peut maintenant les juger. Il devra les honnir jusqu'à ce qu'il puisse les châtier comme ils le méritent

FIN.

: Geoí-
elletier,

eur mé-
ef grit,
essayer

que, il

donner
ale par
cette
ruisait
es tra-
reuve.
amé-
e. Il
tre de
oûtera
ifique
long.
ge ont

s des
et un
n un
ouges
ILLE
-vous

utés
efaits

evra
tent